



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Jeudi 18 décembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**,

CONVOCACTION	
Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	33

Etaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, KHALIFA Daphné pouvoir à MILLET Thibault, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

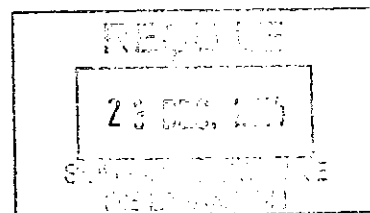
THEME : FINANCES 1.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

- **Les objectifs du D.O.B.**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

- **Les obligations légales du D.O.B.**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ».

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Par ailleurs, comme avant toute convocation des conseillers, une note explicative de synthèse doit leur être adressée au moins cinq jours avant la réunion pour les conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Cette obligation était auparavant prévue par décret (décret n° 97-175 du 20 février 1997).

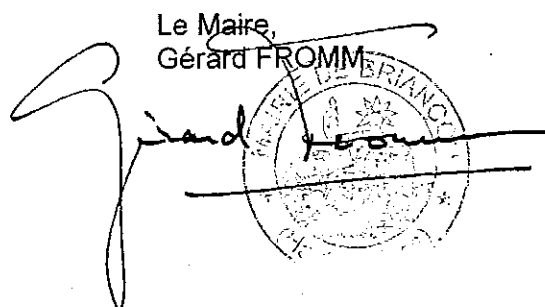
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014
NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard Fromm". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE BRIANCOURT" around the perimeter and a central emblem featuring a sun and a tree. A horizontal line is drawn across the stamp.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2015

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de Briançon est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2015, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

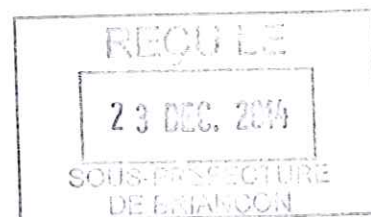
Le règlement intérieur du conseil municipal de Briançon adopté par délibération N°169 du 24 septembre 2014 précise que le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire est mis à la disposition des conseillers municipaux 5 jours au moins avant la séance.

- I) La conjoncture française, européenne et internationale
- II) Le projet de loi de finances pour 2015 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019
- III) Le projet de loi de finances pour 2015 et les dispositions intéressant particulièrement les collectivités territoriales locales
- IV) Les contraintes fortes pesant sur le budget de Briançon
- V) Le cadrage financier général du budget primitif pour 2015

Les trois premières parties exposent des éléments de contexte dont il faut tenir compte dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2015. La 4^{ème} partie rappelle les contraintes fortes qui pèsent sur le budget de la commune de Briançon en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement, ainsi que de financement des investissements. La 5^{ème} partie fait apparaître les premières données relatives à la préparation du budget primitif 2015 et précise les projets et orientations générales pour l'exercice 2015.

On peut rappeler que les chiffres définitifs de la gestion 2014 ne seront connus qu'après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire à la fin de la journée complémentaire au 31 janvier.

De plus, le travail de préparation des orientations budgétaires apparaît encore plus difficile cette année, en raison de la forte incertitude pesant sur le montant des dotations et allocations individuelles attribuées par l'Etat aux collectivités territoriales.



l)-La conjoncture française, européenne et internationale

Source : Note de conjoncture INSEE – Octobre 2014 – « La reprise différée »

Les économies avancées ont tourné au ralenti au deuxième trimestre. Si le PIB a rebondi aux Etats-Unis et est resté dynamique au Royaume-Uni, l'activité a en revanche été une nouvelle fois décevante dans la zone euro, où elle a stagné, et au Japon, où le recul de l'activité occasionné par la hausse de la TVA du 1^{er} avril a été plus fort qu'attendu.

Les économies émergentes sont quant à elles restées sur un rythme de croissance relativement modeste au deuxième trimestre. Les informations conjoncturelles de l'été laissent augurer une progression de l'activité du même ordre au 2nd semestre. Dans les économies avancées, la croissance serait un peu plus vive au 2nd semestre, mais le découplage persisterait entre, d'un côté, les pays anglo-saxons, et de l'autre, la zone euro et le Japon. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait relativement soutenue, portée par une demande privée dynamique. D'une part les dépenses des ménages resteraient vigoureuses, favorisées par un marché du travail bien orienté ; d'autre part l'investissement des entreprises resterait soutenu. Dans la zone euro, la croissance resterait très modérée selon les enquêtes de conjoncture. Les divergences perdureraient entre, d'un côté, l'Allemagne et l'Espagne dont l'activité progresserait sensiblement et, de l'autre, les économies italienne et française qui ne décolleraient toujours pas.

L'économie française croîtrait à peine aux troisième et quatrième trimestres (+0,1 %), ce qui porterait la croissance sur l'année à +0,4 % en 2014, comme en 2012 et 2013. La croissance des exportations serait certes un peu plus soutenue qu'au premier semestre, grâce notamment aux effets de la dépréciation récente de l'euro, mais sans éclat, la demande étrangère restant peu dynamique. Les freins au redémarrage de la demande intérieure restent à l'oeuvre. La consommation des ménages croîtrait peu d'ici la fin de l'année, en lien avec un pouvoir d'achat du revenu qui accélérerait modérément (+0,8 % sur l'ensemble de l'année, après 0,0 % en 2013) et leur investissement en logement continuerait de reculer. L'investissement des entreprises, qui pâtit de la faiblesse récurrente de leurs perspectives, se replierait de nouveau.

L'atonie de la croissance en France entraînerait celle de l'emploi. Les pertes d'emplois des secteurs marchands seraient certes amorties par la faiblesse des gains de productivité, mais atteindraient -52 000 au second semestre, après -12 000 au premier. Un plus grand nombre d'emplois aidés dans les branches non marchandes permettrait toutefois à l'emploi total de se stabiliser. La population active progressant légèrement, le taux de chômage augmenterait, de 0,1 point sur le second semestre, et atteindrait 10,3 % à la fin de l'année, soit le même niveau qu'à l'été 2013.

Les aléas de ce scénario portent notamment sur le comportement de demande des entreprises, en France comme dans la zone euro. Dans le scénario retenu, les entreprises resteraient peu enclines à dépenser jusqu'à la fin de l'année. Si la dégradation estivale du climat des affaires s'accroît à l'automne, leur attentisme pourrait peser plus encore sur la demande intérieure. Notamment les incertitudes nées des différentes crises géopolitiques, surtout en Ukraine, pourraient davantage différer les décisions d'investissement dans la zone euro. En revanche si la dépréciation récente de l'euro se poursuit, les entreprises européennes pourraient revoir en hausse leurs anticipations de demande. De même, l'attitude résolue des autorités monétaires à éviter tout risque de déflation pourrait les inciter à augmenter un peu plus leur niveau de dépenses.

II)-Le projet de loi de finances pour 2015 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019

Au préalable, on peut souligner que le projet de loi de finances pour 2015 (PLF 2015) s'inscrit dans le cadre du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (PLPFP 2014-2019) qui décrit la trajectoire pluriannuelle de réduction du déficit public de la France au sein de l'Union Européenne.

Le PLF 2015 met en œuvre la première annuité du plan d'économies de 50 milliards d'euros décidé par la France, avec 21 milliards d'euros sur l'ensemble des administrations publiques, dont 3,7 milliards d'euros sur les collectivités territoriales en 2015.

Programme d'économie (En milliards d'euros)	2015	2015-2017
État et agences	7,7	19,0
Collectivités territoriales	3,7	11,0
Protection sociale	9,6	20,0
<i>dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2	10,0
<i>dont autres dépenses de protection sociale</i>	6,4	10,0
TOTAL	21,0	50,0

Le gouvernement français table sur une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1% en 2015, et prévoit un déficit public ramené à 4,3% du PIB en 2015.

Focus sur le PLF 2015

1% de croissance prévue en 2015

La prévision de croissance retenue par le Gouvernement pour 2015 est estimée à 1%, avec une hausse progressive de la croissance à 1,7% pour 2016 et 1,9% pour 2017.

0,9% d'inflation prévisionnelle en 2015

La prévision d'inflation retenue par le Gouvernement pour 2015 est estimée à 0,9%, avec une hausse de l'inflation à 1,4% pour 2016 et 1,8% pour 2017.

Prévision du déficit public : -4,3% du PIB en 2015

Le gouvernement prévoit une amélioration du déficit public à -4,3% du PIB en 2015 (-4,4% en 2014), qui passe ensuite à -3,8% pour 2016, et -2,8% pour 2017.

21 milliards d'euros d'économies en 2015, dont 7,7 pour l'État

Un effort budgétaire de 7,7 milliards pour l'État, 3,7 milliards sur les collectivités territoriales, et près de 10 milliards sur la Sécurité sociale.

III)-Le projet de loi de finances pour 2015 et les dispositions intéressant particulièrement les collectivités territoriales locales

Les dispositions relatives aux collectivités territoriales du projet de loi de finances pour 2015 prévoient des aménagements plus ou moins importants des finances locales.

Le rapport de présentation de la PLF 2015 précise que la « contribution des collectivités territoriales est à la hauteur de leur poids dans les finances publiques ».

« Les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 milliards d'euros à horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an (après une première baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014). Cet effort permet de ramener la progression de l'ensemble des ressources des collectivités à un rythme proche de l'inflation sur les trois prochaines années.

En effet, cette baisse ne porte que sur les concours de l'État qui, eux-mêmes, ne représentent que 28 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. La fiscalité représente plus de 60 % des recettes des collectivités et continuera à progresser, notamment par l'effet de l'augmentation de l'assiette des impôts directs locaux. Les recettes de fiscalité directe et indirecte de l'ensemble des collectivités ont ainsi progressé de 2,3 % en 2012 et de 1,9 % en 2013. Cette croissance se poursuit en 2014 sur les recettes de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Le dynamisme de la fiscalité locale est donc une réalité et permettra, malgré la baisse des dotations, que les ressources globales des collectivités continuent à augmenter en valeur, chaque année, jusqu'en 2017. Ainsi, les ressources et les dépenses des collectivités territoriales continueront de progresser mais à un rythme moindre que celui des trois dernières années.

La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, conformément au choix opéré par le Parlement pour la répartition de cet effort en 2014, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en préparation pour 2016. Ainsi, les régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 451 M€, les départements pour 31 %, soit 1,148 Md€ et l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %, soit 2,071 Md€.

Cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation, qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les communes les plus pauvres. Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progressera de 210 M€ entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36 %. Le rythme de progression des dotations, comprises dans la dotation globale de fonctionnement, sera par ailleurs doublé par rapport à 2014, pour progresser de 228 M€. Ainsi la baisse de la dotation de l'État sera modulée en fonction de la richesse de la collectivité concernée. A titre d'exemple, la contribution par habitant des communes dont les ressources sont les plus élevées sera 7 fois plus importante que celle des communes les plus en difficulté. »

Pour préparer son budget 2015, Briançon doit tenir compte de la contribution demandée aux collectivités territoriales locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Toutefois, si la réduction globale des dotations doit bien entendu être intégrée dans les prévisions, les règles de calcul particulières des attributions individuelles ne permettent pas de connaître quels seront les montants exacts perçus par Briançon en 2015.

IV)-Les contraintes fortes pesant sur le budget de Briançon

La programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 va entraîner une baisse importante des dotations budgétaires versées par l'Etat.

Le raisonnement sous-jacent à cette programmation est que le dynamisme de la fiscalité locale (assiette) devrait permettre, malgré la baisse des dotations budgétaires versées par l'Etat, que les ressources globales des collectivités continuent à augmenter en valeur.

En théorie, les ressources et les dépenses des collectivités territoriales sont donc censées continuer à progresser mais à un rythme moindre que celui des trois dernières années.

(1) Le tableau d'enchaînement des épargnes permet de visualiser l'impact des différents postes du budget de Briançon dans la constitution de la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire dans la capacité de Briançon à couvrir ses dépenses d'équipement = Toute dégradation de l'épargne de gestion entraîne une baisse de la capacité d'autofinancement.



(2) La baisse des dotations et allocations de l'Etat va entraîner une baisse importante et durable des recettes de fonctionnement de la commune de Briançon.



(3) La hausse automatique des bases de la fiscalité directe locale ne permettra pas de compenser la baisse des dotations et allocations versées par l'Etat.



(4) Epargne de Gestion = Recettes (dont dotations et allocation) - Dépenses de gestion
Il n'y a que deux moyens pour maintenir l'Epargne de Gestion :
⇒ Des mesures de recherche de nouvelles recettes,
⇒ Une maîtrise accrue des dépenses de gestion.



(5) L'Epargne Brute dégagée en fonctionnement permet de couvrir le remboursement de la dette. Le surplus est affecté au financement des dépenses d'équipement.



(6) L'endettement diminue, mais il reste important et restreint les marges de manœuvre de la commune dans sa volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement.



(7) Une baisse trop importante de l'Epargne Nette entraînerait un repli significatif des investissements, préjudiciable à l'activité locale et à la qualité des infrastructures.



(8) Le financement des investissements = baisse de l'épargne, recours à l'emprunt, baisse des subventions, cessions d'actifs difficiles à réaliser, ...etc.



(9) Des résultats 2014 positifs et un fonds de roulement encore significatif.

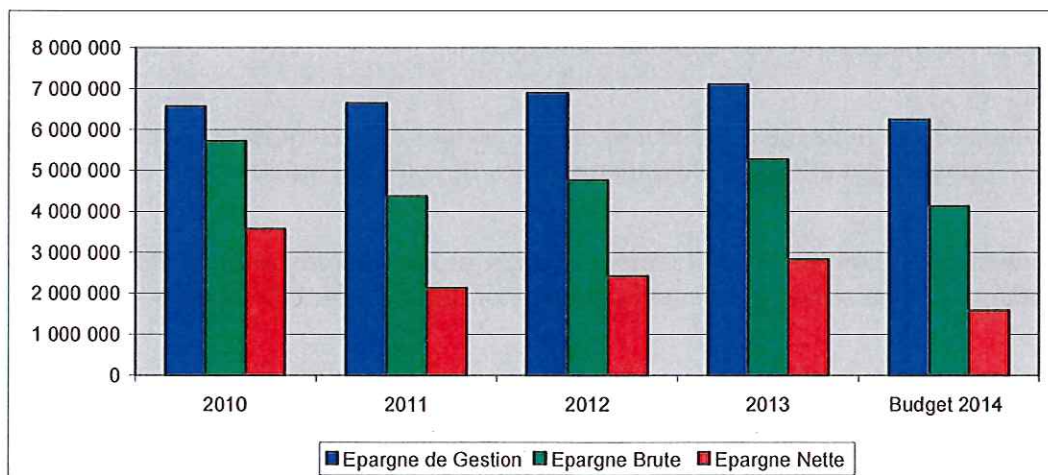
1)-L'enchaînement des épargnes : Epargne de Gestion, Epargne Brute et Epargne Nette

L'analyse des épargnes permet en premier d'apprécier l'équilibre général de la section de fonctionnement et la capacité de la commune à dégager suffisamment de richesses pour faire face à ses dépenses de fonctionnement mais aussi au remboursement de sa dette.

	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
+ Recettes de gestion	21 574 425	21 810 430	22 231 587	22 679 318	22 570 688
- Dépenses de gestion	15 006 383	15 162 403	15 334 880	15 567 408	16 331 785
= Epargne de Gestion	6 568 042	6 648 027	6 896 707	7 111 909	6 238 903
<i>Evolution en %</i>	<i>-3,11%</i>	<i>1,22%</i>	<i>3,74%</i>	<i>3,12%</i>	<i>-12,28%</i>
- Remboursement des intérêts de la dette	2 955 300	2 909 508	2 914 588	2 561 130	2 455 000
+ Résultat financier (hors intérêts)	255 834	255 834	153 174	192 979	178 462
+ Résultat exceptionnel (hors cessions d'actifs)	1 849 786	373 716	628 452	534 039	169 323
= Epargne Brute (hors cessions d'actifs)	5 718 362	4 368 070	4 763 745	5 277 797	4 131 688
<i>Evolution en %</i>	<i>NS</i>	<i>-23,61%</i>	<i>9,06%</i>	<i>10,79%</i>	<i>-21,72%</i>
- Remboursement du capital (y.c. cautions)	2 139 264	2 232 770	2 340 826	2 451 534	2 558 000
= Epargne Nette	3 579 098	2 135 299	2 422 919	2 826 262	1 573 688
<i>Evolution en %</i>	<i>NS</i>	<i>-40,34%</i>	<i>13,47%</i>	<i>16,65%</i>	<i>-44,32%</i>

A ce stade de l'exécution budgétaire, le niveau des épargnes mentionné au titre du budget primitif 2014 n'a plus qu'un caractère informatif. Toutefois, le montant exact des épargnes ne sera connu qu'après l'arrêté définitif des comptes de la commune de Briançon à la fin de la journée complémentaire, c'est-à-dire le 31 janvier 2015.

Il est toutefois intéressant de constater qu'il y a un lien direct entre le fonctionnement courant de la commune et sa capacité d'investissement. En effet, la détérioration de l'épargne nette, c'est-à-dire de la capacité même de Briançon à maintenir un niveau d'investissement suffisant, s'explique à près de 70% par la dégradation de l'épargne de gestion, c'est-à-dire de l'épargne liée au fonctionnement courant des services.



En résumé, on peut d'ores et déjà affirmer que, pour que la baisse des dotations et allocations de l'État prévue au cours des trois prochaines années ne pèse pas sur les investissements de Briançon, il va être nécessaire de réfléchir en profondeur à des moyens de compenser cette baisse par des économies de gestion, mais également par des recettes de gestion supplémentaires, permettant de maintenir un niveau d'épargne compatible avec un volume d'investissement adapté aux besoins des briançonnais.

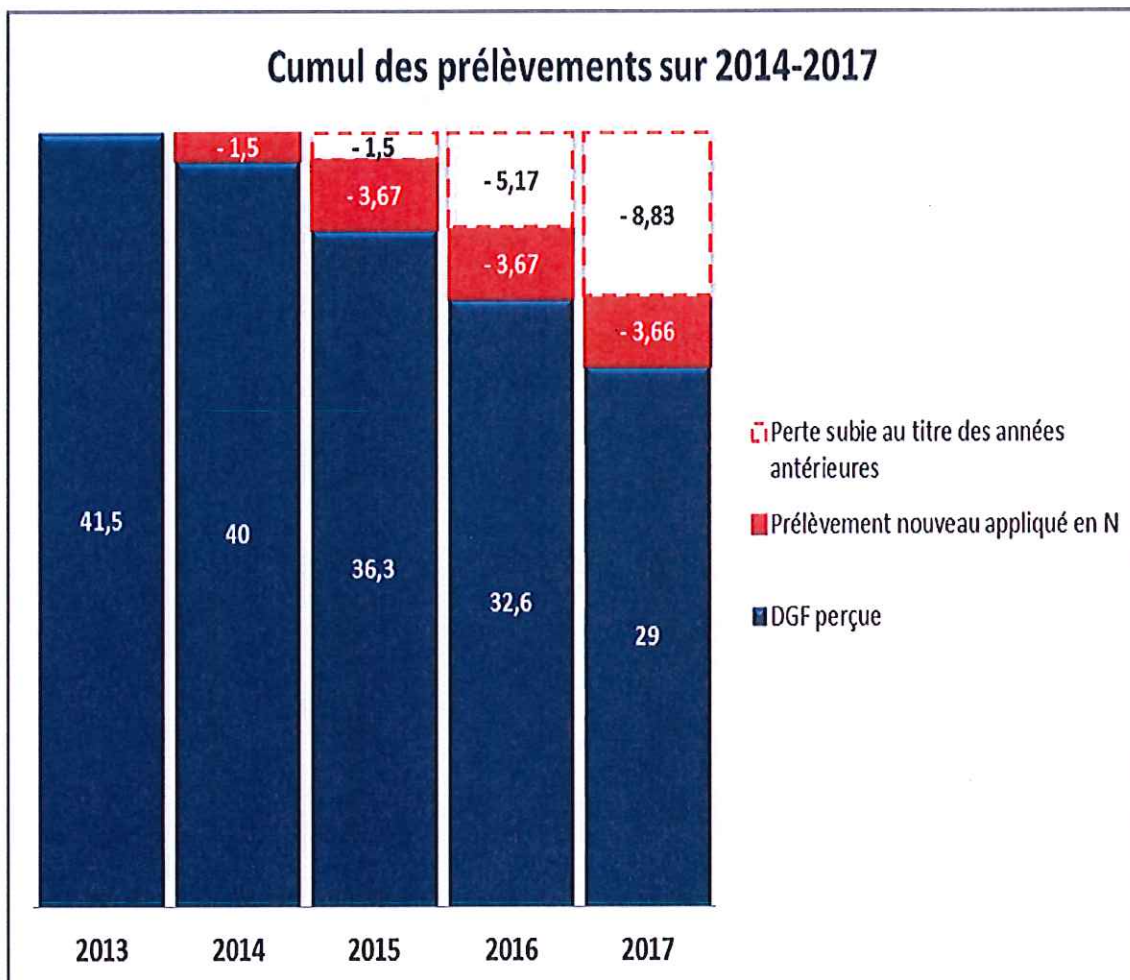
2)-Les dotations et allocations versées par l'Etat

- **11 milliards d'euros** : Les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 Md€ à horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an (après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014).

⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Dans une note du 18 novembre 2014, l'AMF (Association des maires de France) précise que la contribution 2015 demandée à chaque collectivité viendra s'ajouter à celle de 2014. Schématiquement, le budget de chaque collectivité supportera en 2015 le prélèvement déjà subi en 2014, auquel s'ajoutera le prélèvement 2015.

Il en sera de même sur l'ensemble de la période de contribution (2014-2017). Il ne s'agit pas de baisses successives annuelles avec « remise à zéro » d'une année sur l'autre mais bien de baisses cumulées, ainsi que le met en évidence le schéma suivant.



Source : AMF - Note du 18 novembre 2014

L'évolution de la DGF de Briançon est résumée dans le tableau suivant :

(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014
DGF forfaitaire	4 588 727	4 592 298	4 592 187	4 575 434	4 400 978
<i>Evolution en %</i>	-0,16%	0,08%	0,00%	-0,36%	-3,81%
Dotation de Solidarité Urbaine	136 352	136 352	136 352	136 352	136 352
<i>Evolution en %</i>	NS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation	48 807	91 975	82 778	99 333	115 517
<i>Evolution en %</i>	NS	0,08%	0,00%	-0,36%	-3,81%
Total	4 773 886	4 820 625	4 811 317	4 811 119	4 652 847
<i>Evolution en %</i>	3,87%	0,98%	-0,19%	0,00%	-3,29%

Contribution de Briançon au redressement des finances publiques en 2014
 = - 173 345 euros (selon fiche de notification de la DGF 2014)

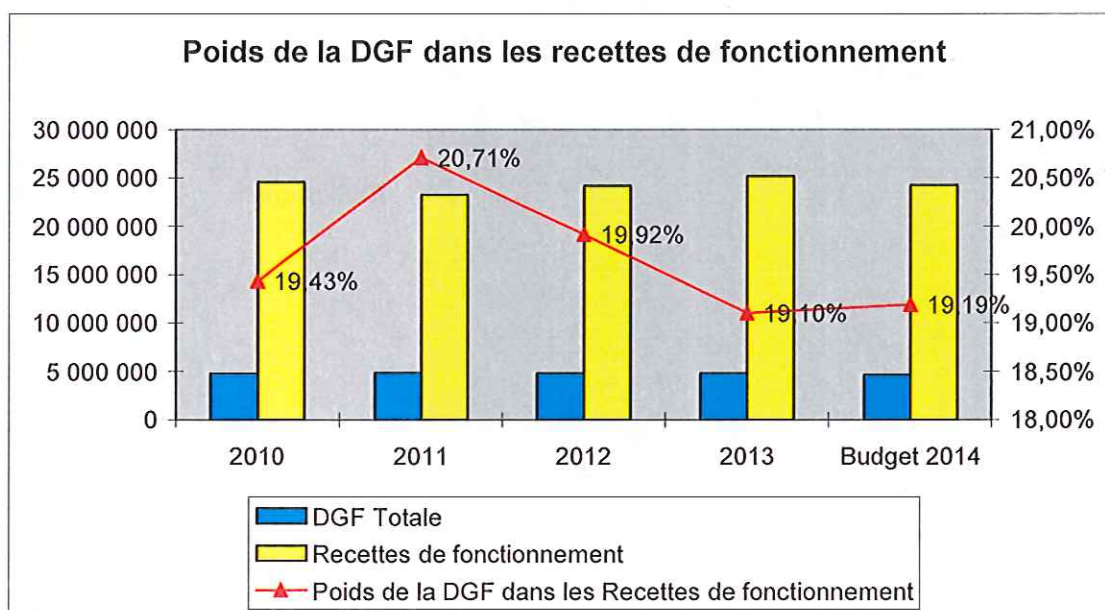
Sur la base des premiers éléments connus, l'effort demandé aux communes sera 2,466 fois plus important en 2015 qu'en 2014. Aussi, on peut estimer que le prélèvement qui sera opéré sur la dotation forfaitaire 2015 de la commune de Briançon sera approximativement égal au prélèvement opéré en 2014, multiplié par 2,466 :

Estimation du prélèvement 2015 = 173 345 x 2,466 = - 427 469 €

Estimation DGF Forfaitaire 2015 = 4 400 978 - 427 469 = 3 973 509 €

Estimation DGF Totale (Forfaitaire+DSU+DNP) = 4 652 847 - 427 469 = 4 225 378 €

Il ne s'agit que d'un ordre de grandeur, car le montant de la dotation forfaitaire 2015 ne dépendra pas uniquement du montant de la contribution. Il sera également impacté par d'autres facteurs d'évolution. Dans les faits, les prélèvements individuels seront calculés par les services de l'Etat au cours du premier trimestre 2015, en fonction du montant de recettes réelles de fonctionnement, comme cela a été le cas en 2014.



⇒ Le renforcement de la péréquation dans le projet de loi de finances pour 2015

La **péréquation** emprunte deux canaux. Le premier « vertical » repose sur les dotations péréquatrices de la DGF (notamment, DSU - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale - et DNP - Dotation Nationale de Péréquation). Le second « horizontal » s'appuie sur les fonds de péréquation, notamment le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour les communes et les intercommunalités. En fait, dans les deux cas, la péréquation repose sur des prélèvements et des reversements entre les collectivités territoriales et fonctionne ainsi systématiquement sur un mode horizontal, même quand les flux transitent par le budget de l'État.

La **péréquation verticale** consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources et de charges qui sont mis en œuvre soit au travers d'un système de parts (DSR, DNP), soit par le biais d'un indice synthétique (DSU). Pour 2015, elle connaît une progression importante avec un total de 208 millions d'euros. Ainsi, la DSU croît de 120 millions d'euros et la DNP de 10 millions d'euros.

Toutefois, compte tenu des règles applicables en matière de calcul de la DSU et de la DNP, il est très difficile de déterminer quels seront les montants effectivement versés à la commune de Briançon au titre de l'exercice 2015. Aussi, une hypothèse de stabilité de ces dotations pourrait être retenue pour la construction du budget primitif 2015.

Le projet de loi de finances 2015 confirme également la progression des dispositifs de **péréquation horizontale** avec, pour le bloc communal, une hausse du FPIC (+ 210 millions d'euros) et du FSRIF (+ 20 millions d'euros). L'effort demandé aux collectivités territoriales s'accompagne donc d'un renforcement substantiel de la péréquation, qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les communes les plus pauvres.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par la loi de finances pour 2012 (article N° 144 de la LFI pour 2012).

Il est codifié aux articles L.2336-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa montée en puissance se fait sur 5 ans selon la répartition suivante : 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 puis 2 % des ressources fiscales des communes et de leurs groupements (GFP) à compter de 2016.

- En 2012, la Communauté de Communes du Briançonnais et ses communes membres ont été contributrices au FPIC à hauteur de 98 334 €, dont 34 181 € pour Briançon.
- En 2013, la Communauté de Communes du Briançonnais et ses communes membres ont été contributrices au FPIC à hauteur de 153 474 €, dont 69 617 € pour Briançon.
- En 2014, la Communauté de Communes du Briançonnais et ses communes membres ont été contributrices au FPIC à hauteur de 242 577 €, dont 109 552 € pour Briançon.

	2012	2013	2014
Dépense (73925)	- 34 181	- 69 617	- 109 552
Recette (7325)	0	17 404	Non connue à ce jour
Dépense Nette	- 34 181	- 52 213	Non connue à ce jour

En 2015, la contribution de Briançon pourrait être évaluée à 150 000 euros (dépense).

⇒ Les compensations fiscales versées par l'Etat

Les compensations de l'Etat ont toutes le même but, faire prendre en charge par le budget de l'Etat des décisions ayant une incidence sur les finances locales.

Le taux de réduction des compensations fiscales pour 2015, versées au titre des exonérations imposées par l'Etat sur la taxe d'habitation, les deux taxes foncières, l'ex-taxe professionnelle et la cotisation foncière des entreprises, sera en forte progression. Ainsi, les compensations fiscales sont réduites année après année, et les crédits dégagés sont affectés à la progression des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation pour le bloc local). Le taux de réduction pour 2014 était de **-21%**, il passerait pour 2015 à **-39%**. A ce rythme, les compensations fiscales auront sans doute disparu en 2016 ou en 2017.

En diminution accélérée sur la période 2011-2013 (-1,88% en 2011, -3,34% en 2012 et -7,57% en 2013), elles se sont quasiment stabilisées pour Briançon en 2014 à -0,41%. La baisse devrait reprendre fortement en 2015 (taux de réduction national de -39%). La baisse est donc certaine mais son intensité demeure encore une inconnue.

Année/Taxe	Compensation TP	Compensation TF	Compensation TH	Total
2010	87 841	56 166	226 621	370 628
<i>Evolution en %</i>	-7,41%	-6,09%	1,30%	-1,88%
2011	81 332	52 743	229 573	363 648
<i>Evolution en %</i>	-16,40%	-13,15%	3,54%	-3,34%
2012	67 990	45 809	237 701	351 500
<i>Evolution en %</i>	-16,32%	-16,45%	-3,36%	-7,57%
2013	56 892	38 274	229 720	324 886
<i>Evolution en %</i>	-21,29%	-11,14%	6,55%	-0,41%
2014	44 780	34 012	244 769	323 561

⇒ Les autres dotations et participations versées par l'Etat (et les autres partenaires)

Le fonds d'amorçage (FARRS) mis en place pour accompagner les communes dans la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires est maintenu à son niveau actuel (aide forfaitaire de 50 €/élève). Toutefois, cette aide sera désormais conditionnée.

En effet, le soutien financier apporté pour l'année scolaire 2014-2015 par le FARRS est prolongé pour toutes les communes dont les écoles publiques ou privées sous contrat mettent en oeuvre la réforme, mais le bénéfice de l'aide - aide de base ou aide majorée - sera conditionné à l'établissement d'un projet éducatif territorial (PEDT).

FARRS	Nb élèves	Montant	2013	2014	2015
2013-2014	887	44 350	14 150	30 200	0
2014-2015 (e)	905	45 250	0	14 783	30 467

De façon générale, on peut également déjà prévoir que les contraintes pesant sur le budget de l'Etat, ainsi que la baisse des dotations attribuées à toutes les collectivités territoriales, entraîneront une diminution substantielle des aides et subventions versées à la commune de Briançon dans le cadre de ses projets de fonctionnement (aides de la DRAC, aides du conseil général 05, aides du conseil régional PACA,...etc.).

3)-La Fiscalité Directe Locale : Taxe d'habitation et taxes foncières

Les taxes directes locales sont le résultat du produit d'une assiette (valeurs locatives cadastrales établies par l'Etat) par un taux voté par les collectivités territoriales.

La progression naturelle de l'assiette des impôts directs locaux ne permettra pas de compenser la baisse des dotations et allocations versées par l'Etat en 2015.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2015 confirment l'engagement de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition durant la mandature.

	Taux Briançon	Taux moyens communaux de 2013 au niveau :	
		National	Départemental
Taxe d'habitation	18,25%	23,88%	19,32%
Foncier Bâti	42,62%	20,11%	27,57%
Foncier non Bâti	173,26%	48,94%	108,03%

Source : Etat fiscal N° 1259 COM pour 2014

Selon les données de la DGCL, les impôts locaux représentent environ 41,5% des produits de fonctionnement de Briançon (contre 38,25% pour la moyenne de la strate).

Servant de base aux impositions directes locales, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. Pour 2015, le taux de revalorisation sera de 0,9 %, ce qui correspond à la prévision d'inflation du gouvernement.

Evolution des bases d'imposition sur la période 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014 (notification)
Taxe d'habitation	16 546 772	17 115 442	17 766 310	18 441 008	18 676 000
<i>Evolution en %</i>	2,53%	3,44%	3,80%	3,80%	1,27%
Foncier Bâti	14 427 395	14 933 915	15 428 415	16 025 249	16 393 000
<i>Evolution en %</i>	2,11%	3,51%	3,31%	3,87%	2,29%
Foncier non Bâti	35 873	32 500	31 605	30 909	30 200
<i>Evolution en %</i>	22,32%	-9,40%	-2,75%	-2,20%	-2,29%
Total	31 010 040	32 081 857	33 226 330	34 497 166	35 099 200
<i>Evolution en %</i>	2,51%	3,46%	3,57%	3,82%	1,75%
<i>Dont évolution nominale</i>	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%
<i>Evolution moyenne en %</i>	3,15%				

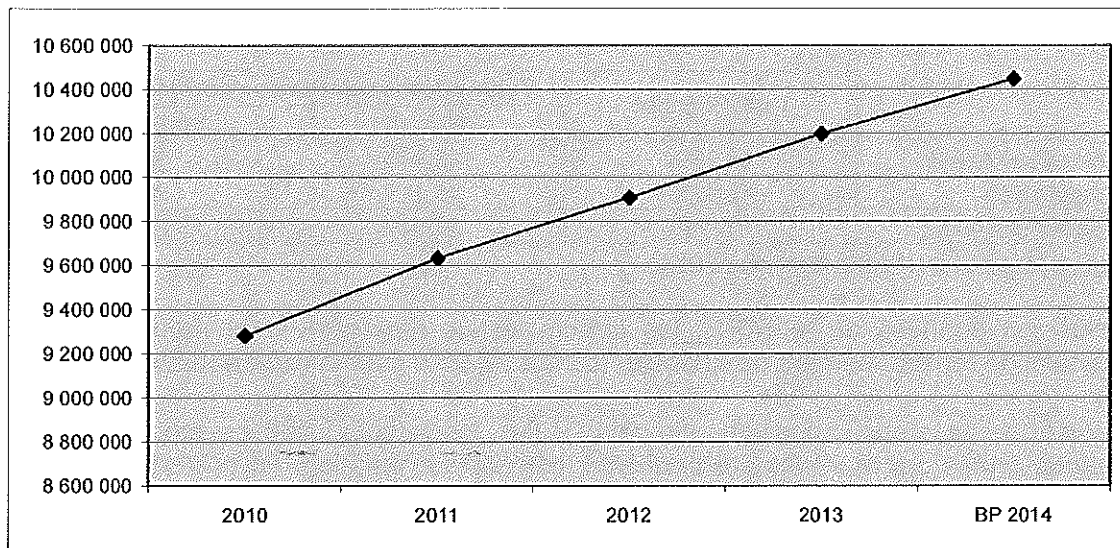
A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution effective des bases d'imposition pour 2015 (hors revalorisation nominale de +0,9%) reste une inconnue, dans la mesure où les bases d'imposition prévisionnelles ne seront notifiées à la commune de Briançon par la Direction Générale des Finances Publiques qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2015.

On peut constater que les bases ont augmenté en moyenne de +3,15% par an sur la période 2010-2014, avec toutefois un ralentissement marqué en 2014, à + 1,75%.

A taux inchangés, le produit fiscal a, quant à lui, progressé en moyenne de +3% par an sur la période, avec également un ralentissement en 2014, à + 1,86% (non définitif).

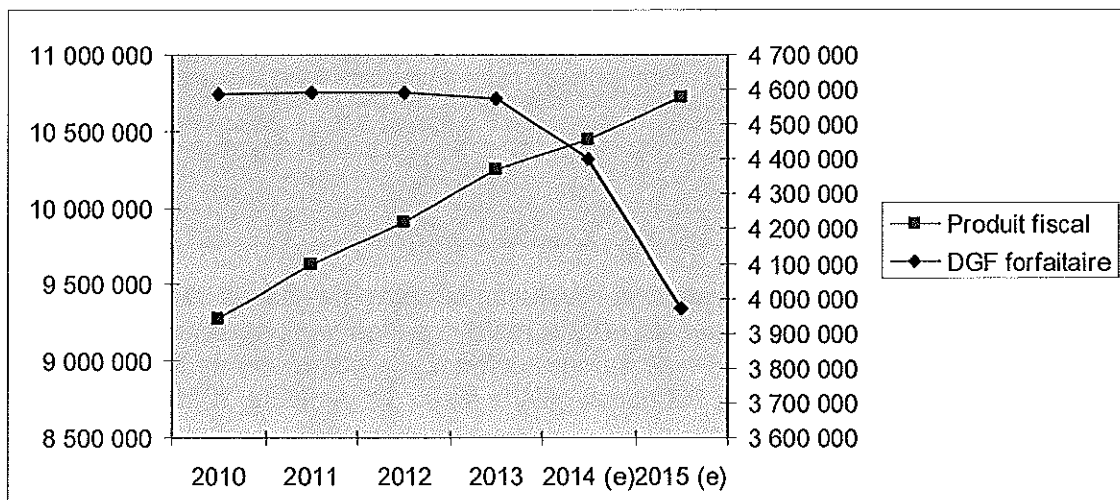
Evolution du produit fiscal sur la période 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014 (notification)
Produit fiscal	9 280 678	9 633 225	9 908 442	10 256 823	10 447 392
Produit fiscal supplémentaire	227 158	352 547	275 217	348 381	190 569
Evolution en %	2,51%	3,80%	2,86%	3,52%	1,86%
Evolution moyenne en %	3,00%				



Le produit fiscal supplémentaire résultant de l'augmentation des bases représente un montant annuel moyen de + 278 774 €, mais de seulement +190 569 € en 2014.

Ce montant peut être rapproché du montant prévisionnel de baisse de la DGF -427 469 €.



4)-L'Épargne de Gestion : les recettes et les dépenses de gestion

-1,91% : c'est le taux moyen de réduction de la DGF en 2015 par rapport aux recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités.

L'Épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers.

« Dans l'histoire récente des finances locales, 2012 avait marqué un tournant : pour la première fois, tous les niveaux de collectivités étaient touchés par le désormais célèbre effet de ciseau – croissance des dépenses supérieure à celle des recettes –, communes et intercommunalités rejoignant alors régions et département dans cette tendance. »

Cet « effet de ciseau » entraîne une diminution de l'épargne, d'où une baisse des investissements des collectivités territoriales, sauf recours à l'emprunt.

Grâce à une bonne maîtrise de son fonctionnement courant, la commune de Briançon avait, quant à elle, réussi à éviter cet effet de ciseau avec des recettes de gestion progressant plus rapidement que les dépenses de gestion. L'épargne de gestion était ainsi passée de 6,568 millions d'euros en 2010 à 7,112 millions d'euros en 2013.

Cette tendance favorable prendra fin en 2014 avec un différentiel entre le taux de variation des recettes de gestion et celui des dépenses de gestion : au budget 2014, les recettes de gestion sont ainsi prévues en baisse de 0,67% et les dépenses de gestion en hausse de 4,35%, étant entendu que le compte administratif devrait faire apparaître des résultats meilleurs que ceux initialement prévus, les recettes ayant fait l'objet d'une évaluation prudente et les dépenses ayant été contenues autant que cela était possible.

Cela étant dit, la réduction de la DGF forfaitaire de 3,67 milliards d'euros par rapport à 2014 représente un prélèvement moyen de 1,91% des ressources réelles de fonctionnement des collectivités territoriales en 2013. C'est-à-dire que la minoration de la DGF va réduire en moyenne de 1,91% les recettes de fonctionnement des collectivités.

Pour conserver des recettes stables en 2015, il faudrait donc que l'ensemble des autres recettes de fonctionnement progresse de +1,91% pour « compenser » la baisse de la DGF.

Compte tenu de la baisse des dotations, la maîtrise des dépenses des collectivités territoriales n'est pas facile à mettre en œuvre mais elle devient fondamentale.

Cela signifie aussi que la commune de Briançon va devoir faire des choix de gestion rigoureux, voire douloureux, pour assurer une maîtrise accrue de ses dépenses de fonctionnement et retrouver un certain dynamisme dans la progression de ses recettes.

Evolution de l'Epargne de Gestion sur la période 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
+ Recettes de gestion	21 574 425	21 810 430	22 231 587	22 679 318	22 570 688
<i>Evolution en %</i>	<i>-3,88%</i>	<i>1,09%</i>	<i>1,93%</i>	<i>2,01%</i>	<i>-0,48%</i>
Pdt des sces, du domaine et ventes diverses	1 925 412	1 857 572	2 048 416	1 851 216	1 815 891
<i>Evolution en %</i>	<i>4,85%</i>	<i>-3,52%</i>	<i>10,27%</i>	<i>-9,63%</i>	<i>-1,91%</i>
Impôts et taxes	13 216 098	13 684 291	13 749 223	14 100 008	14 342 857
<i>Evolution en %</i>	<i>1,69%</i>	<i>3,54%</i>	<i>0,47%</i>	<i>2,55%</i>	<i>1,72%</i>
Dotations et participations	5 452 893	5 398 065	5 339 657	5 479 108	5 188 738
<i>Evolution en %</i>	<i>-18,67%</i>	<i>-1,01%</i>	<i>-1,08%</i>	<i>2,61%</i>	<i>-5,30%</i>
Produits de gestion courante	818 261	727 417	798 592	836 258	833 202
<i>Evolution en %</i>	<i>21,25%</i>	<i>-11,10%</i>	<i>9,78%</i>	<i>4,72%</i>	<i>-0,37%</i>
Atténuations de charges	161 761	143 084	295 699	412 728	390 000
<i>Evolution en %</i>	<i>-30,43%</i>	<i>-11,55%</i>	<i>106,66%</i>	<i>39,58%</i>	<i>-5,51%</i>
- Dépenses de gestion	15 006 383	15 162 403	15 334 880	15 567 408	16 331 785
<i>Evolution en %</i>	<i>-4,21%</i>	<i>1,04%</i>	<i>1,14%</i>	<i>1,52%</i>	<i>4,91%</i>
Charges à caractère général	3 317 791	3 335 780	3 402 153	3 319 181	3 575 044
<i>Evolution en %</i>	<i>-8,58%</i>	<i>0,54%</i>	<i>1,99%</i>	<i>-2,44%</i>	<i>7,71%</i>
Frais de personnel	6 481 316	6 647 967	6 719 272	6 854 292	7 168 701
<i>Evolution en %</i>	<i>1,17%</i>	<i>2,57%</i>	<i>1,07%</i>	<i>2,01%</i>	<i>4,59%</i>
Atténuations de produits	130 003	98 883	119 823	188 501	230 000
<i>Evolution en %</i>	<i>32,25%</i>	<i>-23,94%</i>	<i>21,18%</i>	<i>57,32%</i>	<i>22,02%</i>
Autres charges de gestion courante	5 077 273	5 079 773	5 093 631	5 205 435	5 358 040
<i>Evolution en %</i>	<i>-8,22%</i>	<i>0,05%</i>	<i>0,27%</i>	<i>2,19%</i>	<i>2,93%</i>
= Epargne de Gestion	6 568 042	6 648 027	6 896 707	7 111 909	6 238 903
<i>Evolution en %</i>	<i>-3,11%</i>	<i>1,22%</i>	<i>3,74%</i>	<i>3,12%</i>	<i>-12,28%</i>

	2010	2011	2012	2013	2014 (e)
Inflation moyenne annuelle	1,50%	2,10%	2,00%	0,90%	1,40%

En 2014, les recettes de gestion devraient être stables, voire augmenter légèrement (contre une baisse de -0,48% prévue au budget). Le montant de la hausse dépendra notamment des rôles supplémentaires éventuels de la fiscalité directe encaissés en fin d'année. Le dynamisme des recettes (même modéré) aura ainsi été annihilé pour une bonne partie par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 174 456 euros).

S'agissant des dépenses de gestion de la commune de Briançon, leur progression serait d'environ +3% en 2014 (contre un taux de +4,91% prévu), les 2/3 de la hausse relevant des charges de personnel et des frais assimilés. Les charges à caractère général devraient être contenues dans les limites de l'inflation moyenne (hors phénomènes neigeux importants). La hausse des autres charges de gestion courante s'explique en grande partie par l'ajustement de la subvention versée au CCAS (+ 100 000 euros).

	2010	2011	2012	2013	2014 (e)
Dépenses de gestion	-4,21%	1,04%	1,14%	1,52%	3,00%
Inflation moyenne annuelle	1,50%	2,10%	2,00%	0,90%	1,40%

Conséquence pour 2014 : les dépenses de gestion progresseront plus vite que les recettes de gestion et l'épargne brute diminuera substantiellement.

Objectif pour 2015 : mettre en place des mesures permettant de limiter cet effet de ciseau.

A)-Les recettes de gestion

	En % des produits		En Euros/Habitant	
	Briançon	Moyenne de la strate	Briançon	Moyenne de la strate
Impôts locaux	41,46%	38,25%	848	511
Autres impôts et taxes	4,67%	6,91%	95	92
DGF	19,45%	17,63%	398	236

Les **produits des services, du domaine et les ventes diverses** correspondent à l'activité des services (régies de recettes des différents services communaux, entrées de la piscine et de la patinoire, ...etc.), aux redevances d'occupation du domaine public et aux refacturations de charges aux budgets annexes et à différents redevables.

Les **impôts et taxes** englobent le produit des contributions directes (« impôts ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières), l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Briançonnais et les autres impôts indirects.

Pour mettre en évidence le fait que le pouvoir de décision fiscal de la commune est extrêmement réduit, on peut rappeler que les contributions directes représentent environ 73% des « impôts et taxes » et l'attribution de compensation versée par la CCB 17%.

Comme cela a été vu précédemment, **les taux d'imposition ne seront pas augmentés en 2015**, conformément à la décision prise en début de mandat. La loi de finances a, quant à elle, prévu une revalorisation forfaitaire de 0,9% des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux. Cette revalorisation correspond à l'inflation prévisionnelle.

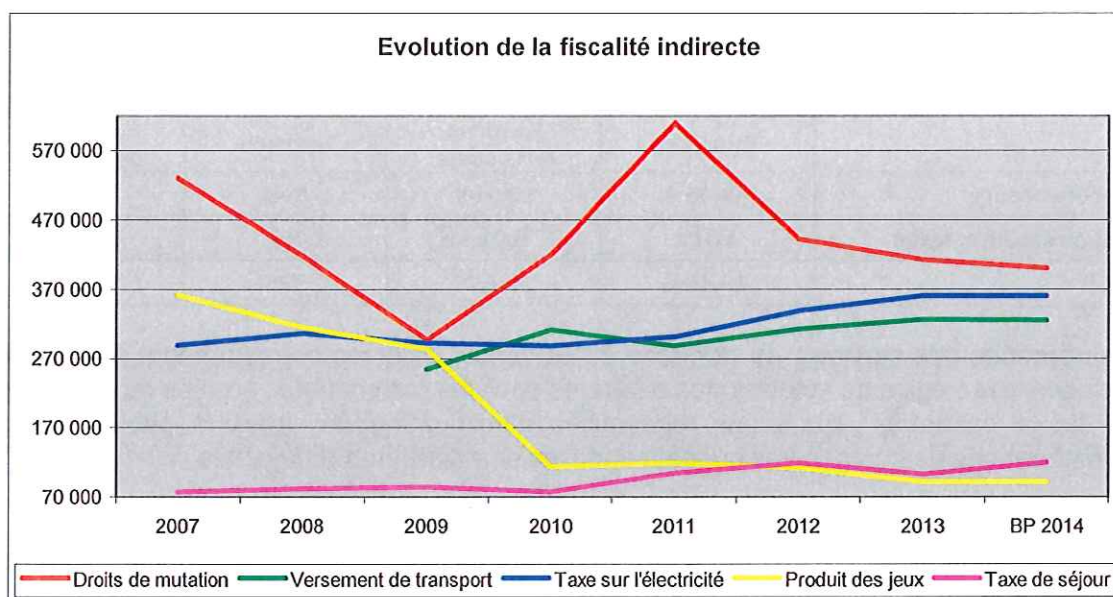
L'attribution de compensation (compte 7321) versée par la Communauté de Communes du Briançonnais devrait rester stable en 2015 à 2 499 847 euros.

Le détail du produit 2014 des **autres impôts indirects** est retracé dans le tableau ci-après. On peut constater que les prévisions faites en début d'exercice devraient être dépassées.

	Prévu Budget 2014	Réalisé au 31/10/2014
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	400 000	390 821
Versement de transport (art 7342)	325 000	273 990
Taxe sur l'électricité (art 7351)	360 000	282 798
Prélèvement sur produit des jeux casino (art 7364)	92 000	92 166
Taxe de séjour (art 7362)	120 000	101 236

En ce qui concerne les droits de mutation, on se doit de rappeler que leur évolution est aussi liée à des éléments conjoncturels (notamment, situation des taux d'intérêts et évolution des dispositifs d'aide à l'investissement immobilier), et que par conséquent, cette recette présente un caractère en partie exceptionnel difficile à estimer.

La courbe d'évolution des droits de mutation fait d'ailleurs apparaître d'importantes variations selon les exercices (moins de 300 000 € en 2009, plus de 600 000 € en 2011).



Les **dotations et participations** comprennent les dotations et allocations versées par l'Etat (vu précédemment) et les participations et subventions versées par différents partenaires dans le cadre des projets de fonctionnement conduits par la commune (Europe, DRAC, région, département,...etc.). Ces subventions perçues sont variables selon les années, mais on peut déjà intégrer le fait que leur montant devrait aller en diminuant, accompagnant ainsi la baisse des dotations et allocations de l'Etat.

Les **produits de gestion courante** sont composés des revenus des immeubles et des redevances versées (Redevance reversée par le SIVU du Prorel au titre du domaine skiable du Prorel, redevance pour le restaurant de la patinoire et redevances pour les panneaux photovoltaïques). Grâce à des efforts de gestion et à de nouvelles sources de recettes, ce poste a eu tendance à augmenter au cours des dernières années.

Les **atténuations de charges** sont constituées par les opérations comptables de variation des stocks des autres approvisionnements et par les remboursements sur rémunérations du personnel, notamment les aides accordées par l'Etat au titre des contrats aidés.

B)-Les dépenses de gestion

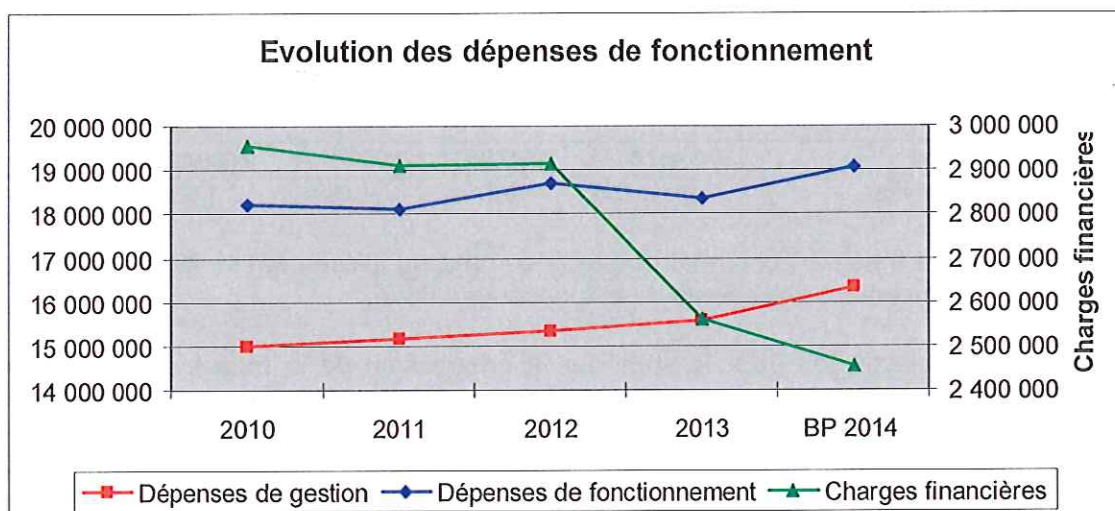
En examinant les chiffres publiés par la DGCL au titre de l'exercice 2013, on s'aperçoit que la structure des dépenses de la commune de Briançon est déformée par deux postes principaux, les charges financières et les subventions versées (comptes 657) :

	En % des charges		En Euros/Habitant	
	Briançon	Moyenne de la strate	Briançon	Moyenne de la strate
Charges de personnel	31,85%	52,81%	545	636
Achats et charges externes	14,49%	23,31%	248	281
Charges financières	12,37%	2,91%	212	35
Contingents	0,63%	2,53%	11	30
Subventions versées	12,15%	8,17%	208	98

Les **charges financières** constituent des dépenses obligatoires pour la commune de Briançon. Avec des annuités globalement constantes, la part des intérêts dans l'annuité a tendance à diminuer. Et avec des taux actuellement très bas, il apparaît difficile d'envisager un gain significatif supplémentaire sur ce poste.

Les **subventions versées** comprennent : indemnité versée à la commune de Puy Saint Pierre au titre du domaine skiable du Prorel, subvention versée au CCAS, subvention versée à l'Office de Tourisme et subventions versées aux associations et clubs sportifs.

Avec la baisse programmée des dotations et allocations versées par l'Etat, l'objectif de maîtrise des dépenses exige désormais l'examen sans a priori de toutes les sources d'économies potentielles. Aujourd'hui, tous les postes sont susceptibles de constituer une source d'économies permettant de contenir la progression des dépenses de fonctionnement et d'assurer le maintien des investissements de la commune.



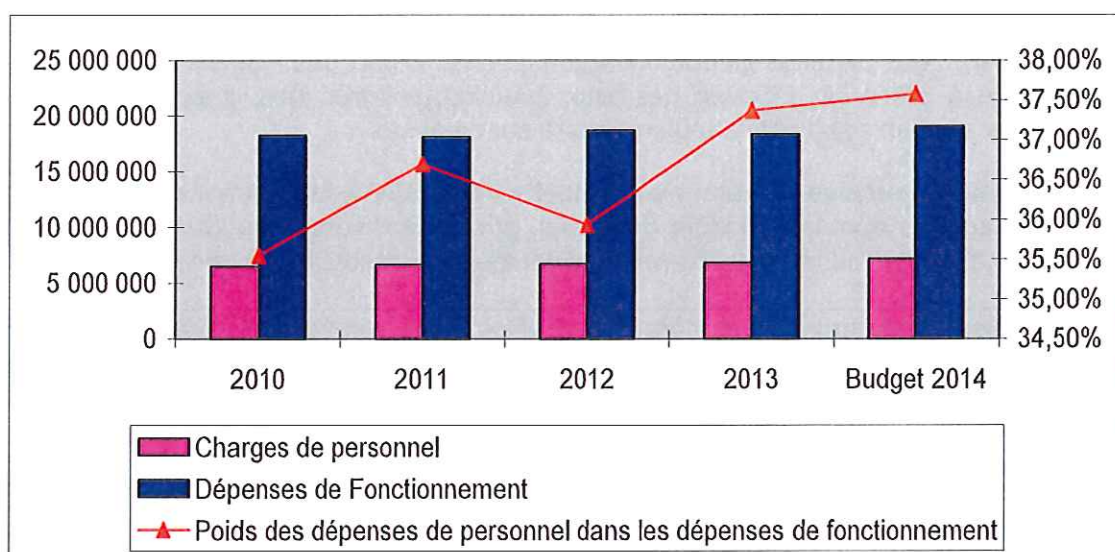
Les **charges à caractère général** constituent une source d'économies potentielles pour toute collectivité territoriale. On s'aperçoit toutefois que la commune de Briançon dépense plutôt moins que les autres communes de la même strate démographique (545 euros/habitant contre 636 euros/habitant), bien qu'elle ait des contraintes spécifiques (entretien du patrimoine historique, contraintes liées au déneigement, ...etc.).

Avec le recrutement d'un responsable du service des marchés, il va être possible d'accélérer l'optimisation des achats de biens et services, source d'économies.

La baisse des cours du pétrole devrait également permettre des économies en 2015.

L'objectif à atteindre en matière de baisse des charges à caractère général est fixé à -5%.

Les **charges de personnel et frais assimilés** vont augmenter en 2014 pour les raisons suivantes : régularisation exceptionnelle de la situation d'un agent (+49 865 €), augmentation des cotisations pour assurances du personnel (+92 000 €), reclassement au 1^{er} février des agents de la catégorie C et de certains agents de la catégorie B, avancement de grade au 1^{er} janvier pour 31 agents, impact des rythmes scolaires, pérennisation de 5 emplois aidés transformés en CDD, stagiairisation de 7 agents, ...etc.



	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
Charges de personnel et frais assimilés	6 481 316	6 647 967	6 719 272	6 854 292	7 168 701
- Subvention de l'Etat (contrats aidés)	0	0	-90 201	-154 602	-150 000
Total	6 481 316	6 647 967	6 629 071	6 699 690	7 018 701
Evolution en %		1,17%	2,57%	-0,28%	1,07%

L'évaluation des frais de personnel doit tenir compte du glissement vieillesse-technicité (GVT) lié à l'avancement des agents de la fonction publique.

Pour 2015, l'objectif doit être de stabiliser la progression de la masse salariale (hors GVT), grâce notamment à un effort de rationalisation de l'organisation des services.

Les **atténuations de produit** comprennent essentiellement la contribution de la commune de Briançon au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le reversement de la Taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Briançon.

La contribution de la commune de Briançon est déterminée par les textes :

	2012	2013	2014	2015 (e)
Contribution FPIC	34 181	69 617	109 552	150 000

La taxe de séjour réellement encaissée correspond à une recette affectée qui est intégralement reversée à l'EPIC Office de Tourisme. L'impact budgétaire est neutre puisque l'inscription budgétaire est réalisée à la fois en dépenses et en recettes.

Les **autres charges de gestion courante** sont constituées principalement des indemnités des élus, des subventions de fonctionnement versées et des contributions au fonctionnement des délégations de service public (Parc 1326 et transports urbains).

S'agissant des subventions de fonctionnement au CCAS et à l'Office de Tourisme, on peut indiquer que la commune a versé 400 000 euros au CCAS en 2014 et que l'Office de Tourisme a prévu une subvention de 988 000 euros au titre de son budget pour 2015.

En 2015, la commune de Briançon envisage de contenir l'enveloppe consacrée aux subventions versées aux associations et clubs sportifs.

5)-L'Épargne Brute

L'Épargne brute est le solde entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement : il s'agit du flux de liquidités annuel dégagé par le fonctionnement de la commune, qui reste disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée, en priorité, au remboursement de la dette, et pour le surplus, au financement des dépenses d'équipement.

	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
= Epargne de Gestion	6 568 042	6 648 027	6 896 707	7 111 909	6 238 903
<i>Evolution en %</i>	-3,11%	1,22%	3,74%	3,12%	-12,28%
- Rembt des intérêts de la dette (y.c. ICNE)	2 955 300	2 909 508	2 914 588	2 561 369	2 455 000
<i>Evolution en %</i>	-17,74%	-1,55%	0,17%	-12,12%	-4,15%
+ Résultat financier (hors intérêts)	255 834	255 834	153 174	192 979	178 462
<i>Evolution en %</i>	0,00%	0,00%	-40,13%	25,99%	-7,52%
+ Résultat exceptionnel (hors cessions actifs)	1 849 786	373 716	628 452	534 039	169 323
<i>Evolution en %</i>	NS	-79,80%	68,16%	-15,02%	-68,29%
= Epargne Brute (hors cessions actifs)	5 718 362	4 368 070	4 763 745	5 277 797	4 131 688

En 2014, hors impact de la subvention exceptionnelle versée par l'Etat au titre du FSCT, la baisse de l'épargne brute s'explique à titre principal par la baisse de l'épargne de gestion (stabilité des recettes et augmentation des dépenses courantes de gestion).

⇒ Le résultat financier (hors intérêts)

Le **résultat financier** correspond à la somme des charges financières (intérêts de la dette) de laquelle on déduit les produits financiers (dividendes versés par EDSB).

	2010	2011	2012	2013	BP 2014
Produits financiers (chap 76)	255 834	255 834	153 174	193 218	178 462
Dont Dividendes versés par EDSB	255 816	255 816	153 153	193 200	178 442
Charges financières (chap 66)	2 955 300	2 909 508	2 914 588	2 561 369	2 455 000
Dont Intérêts de la dette (hors ICNE)	2 973 297	2 912 343	2 919 541	2 569 946	2 455 000
= Résultat financier	2 699 466	2 653 674	2 762 414	2 370 151	2 276 538
= Résultat financier (hors intérêts)	255 834	255 834	153 174	192 979	178 462
<i>Evolution en %</i>	0,00%	0,00%	-40,13%	25,99%	-7,52%

Le résultat financier devrait progresser en 2015 avec la baisse des charges financières (gain espéré d'environ 80 000 euros) et le maintien des dividendes versés par EDSB.

Les **charges financières** sont composées par les intérêts de la dette bancaire. Sur la base des anticipations actuelles des marchés, la charge des intérêts de la dette pour le budget principal de Briançon peut être estimée en 2015, en première approche, à un montant de 2,370 millions d'euros, avec un taux d'intérêt moyen proche de 3,60%.

Les **produits financiers**, quant à eux, sont constitués quasi-exclusivement par les dividendes versés par la SA d'économie mixte Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB) dont la commune de Briançon est actionnaire à hauteur de 50,83%.

On peut rappeler que, par délibération N°248 en date du 31 octobre 2012, le conseil municipal de Briançon a approuvé le projet d'augmentation du capital social de la SA d'économie mixte Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB) et décidé la participation de la commune à cette augmentation de capital dans le but de permettre la réalisation de nombreux projets d'investissement structurants pour le briançonnais (Fontenil, Guisane, Cervières, Les Ayes, poste source, projets de production d'énergie hydroélectrique et projets de production d'énergie biomasse).

Outre un intérêt pour l'activité économique locale, ces nouveaux investissements doivent permettre à la SAEM EDSB de générer des recettes supplémentaires et par conséquent de verser à la commune des dividendes majorés au cours des prochaines années.

Dans cette attente, le montant des dividendes 2014 s'est élevé à 178 442 euros. On peut estimer, à ce jour, que ce montant devrait au moins être atteint en 2015.

⇒ Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose des produits exceptionnels auxquels sont soustraites les charges exceptionnelles. Il s'agit du résultat réalisé en raison d'événements exceptionnels et non récurrents. Constitue par exemple un produit exceptionnel, le recouvrement inattendu d'une créance ou le produit de la vente d'un actif.

	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
Produits exceptionnels (chap 77)	2 739 549	1 212 563	1 772 916	2 313 588	1 498 320
Dont Subventions exceptionnelles – FSCT (art 774)	2 000 000	370 000	900 000	300 000	400 000
Dont Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	618 258	795 380	694 757	1 563 671	1 037 151
Dont Autres produits exceptionnels	121 291	47 183	178 159	449 916	61 169
Charges exceptionnelles (chap 67)	271 505	43 467	449 706	215 878	291 846
Dont reversement FSCT à la RBEA	0	0	120 000	0	0
Dont opérations de régularisation	0	0	194 022	194 136	194 345
Dont Autres charges exceptionnelles	271 505	43 467	135 684	21 742	97 501
= Résultat exceptionnel	2 468 044	1 169 096	1 323 210	2 097 710	1 206 474
= Résultat exceptionnel (hors cessions d'actifs)	1 849 786	373 716	628 452	534 039	169 323
<i>Evolution en %</i>	<i>NS</i>	<i>-79,80%</i>	<i>68,16%</i>	<i>-15,02%</i>	<i>-68,29%</i>

Par définition, le **résultat exceptionnel** peut subir de fortes variations selon les exercices.

Les **produits exceptionnels** sont essentiellement composés du produit des cessions d'actifs, des subventions exceptionnelles versées par l'Etat au titre du FSCT, des indemnités versées par les assurances, des opérations exceptionnelles de gestion ...etc.

Il comprend notamment le produit des cessions d'actifs. On peut indiquer ici que le produit des cessions d'actifs, bien que constituant un produit imputé en classe 7 (prix de vente au compte 775) est transféré en section d'investissement par un jeu d'écritures d'ordre. Ainsi, cette recette ne peut servir qu'au financement des investissements.

Depuis 2010, le résultat exceptionnel de la commune de Briançon a été fortement influencé par les subventions exceptionnelles versées par l'Etat au titre du Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées.

En effet, l'Etat a accordé à la commune de Briançon 2 millions d'euros en 2010, 370 000 euros en 2011, 900 000 euros en 2012 et 300 000 euros en 2013.

	2010	2011	2012	2013	Total
Subvention exceptionnelle (compte 774)	2 000 000	370 000	900 000	300 000	3 570 000
- Reversement à la RBEA (compte 6748)	0	0	120 000	0	120 000
= Subvention exceptionnelle FSCT nette	2 000 000	370 000	780 000	300 000	3 450 000

On peut rappeler que, par délibération N°296 du 19 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé le reversement à la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome d'une fraction de la subvention accordée par l'Etat afin de compenser les effets sur l'exploitation de celle-ci du redéploiement territorial des armées (charge exceptionnelle).

En 2014, la commune avait inscrit à son budget une prévision de subvention exceptionnelle de 400 000 euros. En fait, cette subvention a été attribué sous la forme d'une subvention d'investissement du ministère de l'intérieur pour des travaux divers d'intérêt local (travaux de la route de Grenoble) à hauteur de 350 000 euros.

Les **charges exceptionnelles** sont essentiellement composées de charges exceptionnelles sur opérations de gestion, d'indemnités versées au titre des contentieux et d'opérations de régularisation sur les exercices antérieurs (cf. apurement des comptes 27 ci-dessous).

Par délibération N°091 du 21 mars 2012, le conseil municipal a décidé l'apurement des comptes 2761 « Créances pour avances en garantie d'emprunt » et 2763 « Créances sur des collectivités et établissements publics » par l'émission de titres de recettes aux subdivisions concernées du compte 27 et de mandats de paiement au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » pour un montant total de 970 584,85 euros.

Compte tenu de l'ancienneté et du montant des sommes concernées, l'étalement de la charge a été programmé sur une durée de cinq ans selon l'échéancier ci-dessous :

Compte	2012	2013	2014	2015	2016	Total
2761	192 627,43	66 365,91				258 993,34
27631	394,44					394,44
276348	1 000,00	23 270,00				24 270,00
27638		104 500,00	79 345,31			183 845,31
			115 000,00	194 000,00	194 081,76	503 081,76
Total	194 021,87	194 135,91	194 345,31	194 000,00	194 081,76	970 584,85

En 2015, la commune devra tenir compte lors du vote de son budget primitif des conséquences financières relatives aux contentieux en cours. Ainsi, devront notamment être inscrites des indemnités et provisions destinées à couvrir la charge probable résultant des litiges actuellement pendants devant les juridictions.

Ces provisions seront constituées par délibération à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait résulter des contentieux en cours. Par la suite, elles seront maintenues puis reprises lorsque le risque sera devenu définitif.

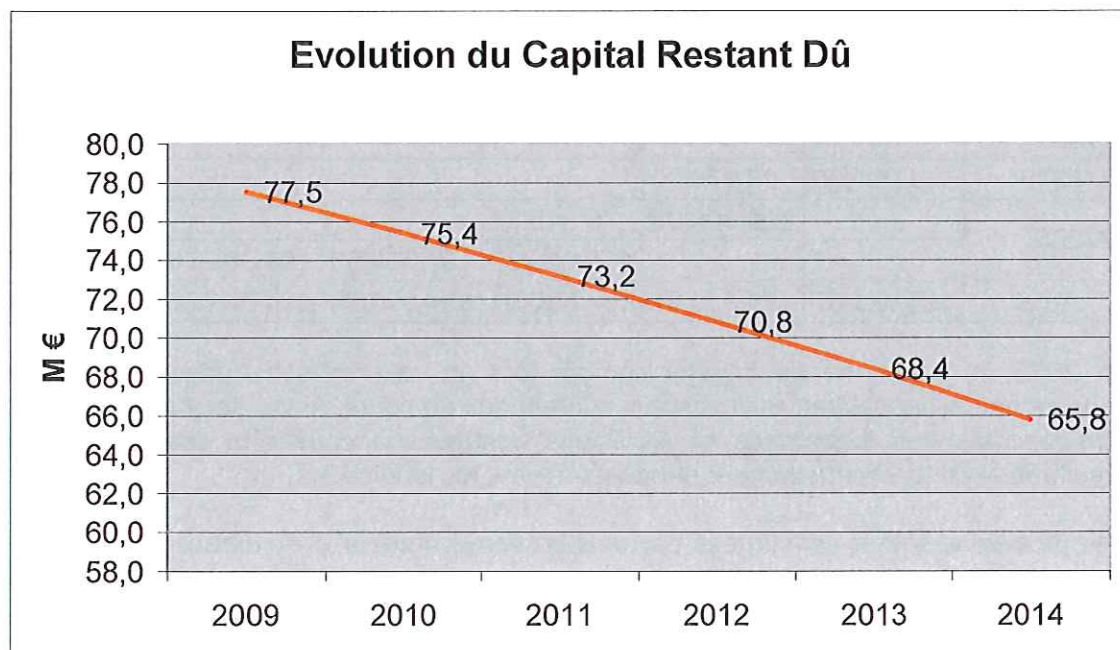
6)-L'endettement de la commune : la poursuite du désendettement de Briançon

	2010	2011	2012	2013	2014 (provisoire)
Intérêts des emprunts (hors ICNE)	2 973 297	2 912 343	2 919 541	2 569 946	2 449 559
<i>Evolution en %</i>	-	-2,05%	0,25%	-11,97%	-4,68%
Remboursement du capital	2 138 394	2 231 770	2 336 120	2 447 864	2 546 397
<i>Evolution en %</i>	-	4,37%	4,68%	4,78%	4,03%
Annuités de la dette	5 111 691	5 144 113	5 255 661	5 017 810	4 995 956
<i>Evolution en %</i>	-	0,63%	2,17%	-4,53%	-0,44%
Encours de la dette au 31/12	75 396 969	73 165 199	70 829 079	68 381 215	65 834 818
<i>Evolution en %</i>	-	-2,96%	-3,19%	-3,46%	-3,72%

Compte tenu d'un remboursement de la dette en capital en augmentation de +4,03% en 2014, soit un montant de 2,546 M€ contre 2,448 M€ en 2013, l'endettement bancaire de la commune de Briançon aura diminué de près de 3,72% à la fin de l'année 2014 :

Dette au 01/01/2014	Exercice 2014		Dette au 31/12/2014	%
	- Remboursement Dette Ancienne	+ Souscription Dette Nouvelle		
68,381 M€	- 2,450 M€	0	65,835 M€	-3,72%

Sur la période 2009-2014, le remboursement du capital de la dette augmente chaque année de plus de 4%. Briançon poursuit donc son désendettement puisque la part du capital dans le remboursement de la dette augmente régulièrement chaque année.



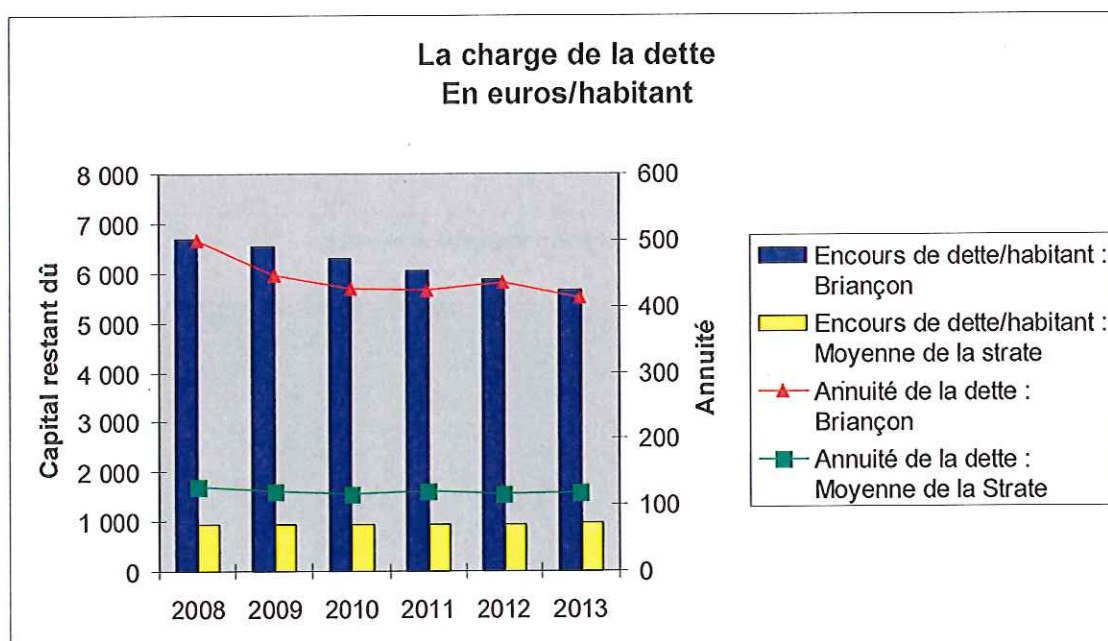
Les frais financiers représentent 2,450 M€ avec un taux d'intérêt moyen de 3,58%.

	2010	2011	2012	2013	2014 (e)
Intérêts des emprunts (hors ICNE)	2 973 297	2 912 343	2 919 541	2 569 946	2 449 559
Taux d'intérêt moyen	3,81%	3,86%	3,99%	3,63%	3,58%

Toutefois, l'encours de dette de Briançon reste très élevé. Même s'il diminue chaque année, l'encours de dette par habitant est ainsi encore près de 6 fois supérieur à la moyenne des communes de la même strate démographique (source DGCL).

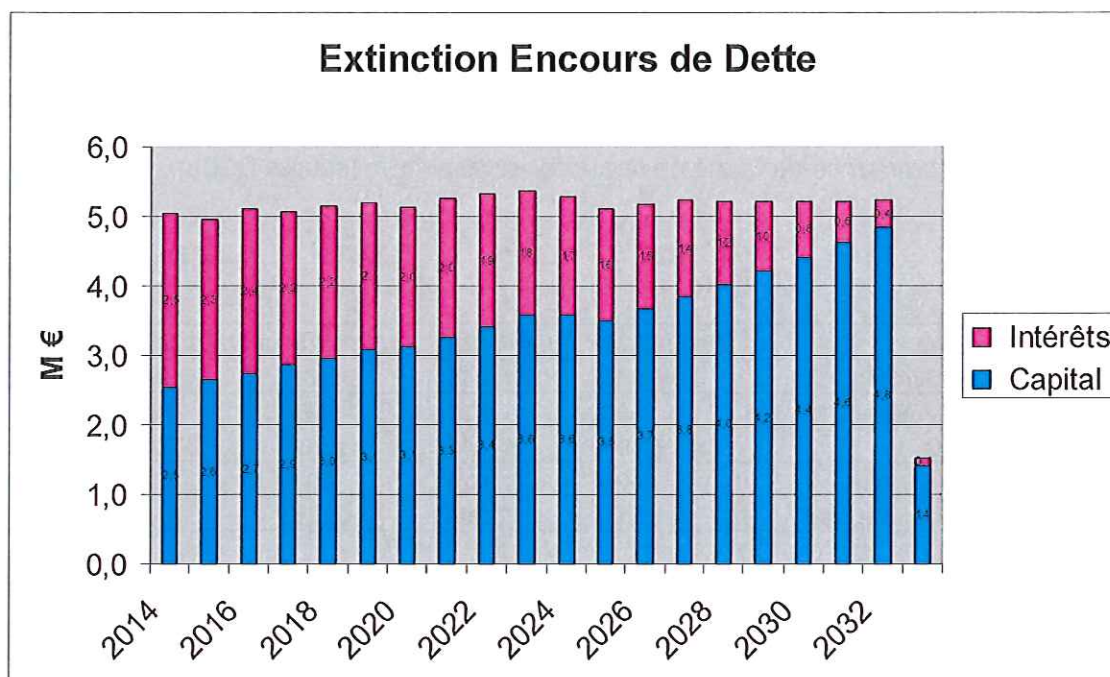
	2010	2011	2012	2013	2014 (provisoire)
Encours de la dette	75 396 969	73 165 199	70 829 079	68 381 215	65 834 818
Encours/Habitant	6 304	6 045	5 876	5 654	5 338
Moyenne de la strate (DGCL)	950	935	955	964	NC
Annuité de la dette	5 094	5 141	5 251	5 009	4 996
Annuité/Habitant	426	425	436	414	405
Moyenne de la strate (DGCL)	117	120	116	118	NC
Population INSEE	11 961	12 103	12 054	12 094	12 334

L'analyse de ces chiffres met avant le fait que la charge de la dette reste, et restera encore pour de nombreuses années, un poste important du budget de notre commune. On peut cependant noter que l'encours de dette par habitant diminue régulièrement alors que celui des autres communes de la même strate a tendance à augmenter.



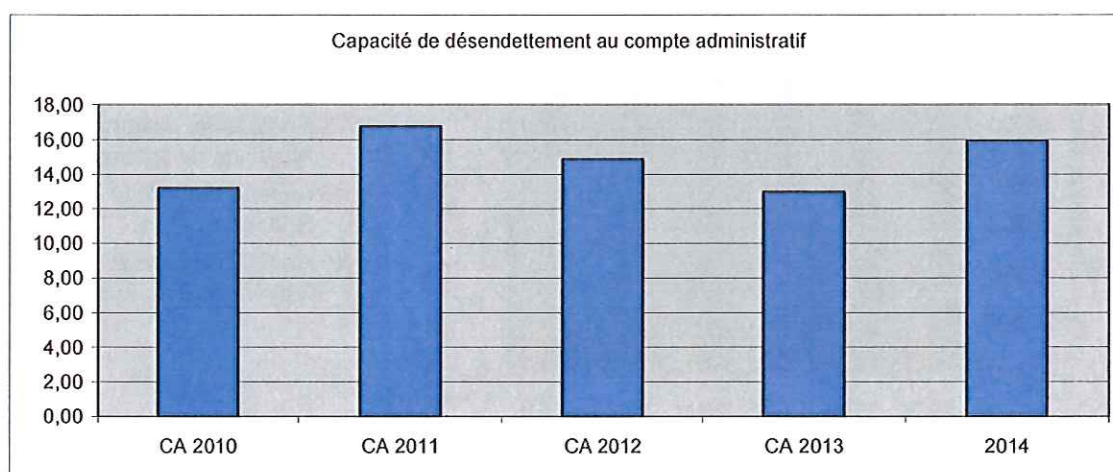
En prenant les dernières données connues (celles de l'année 2013), l'annuité de la dette par habitant est 3,5 fois plus élevée, avec des charges financières qui représentent 12,37% des charges de fonctionnement de la commune en 2013 contre 2,91% pour la moyenne des communes de la même strate démographique (source DGCL).

Le profil d'extinction de la dette permet de visualiser les contraintes que le budget communal devra supporter au cours des prochaines années dans la mesure où une part croissante de l'épargne devra être consacrée au remboursement du capital des emprunts.



Le niveau d'endettement d'une collectivité territoriale locale se mesure à partir d'un ratio appelé **capacité de désendettement**. Ce ratio permet de mesurer la durée nécessaire au remboursement du capital de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement lui était affectée (en nombre d'année d'épargne brute) :

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Epargne Brute}}$$



La capacité de désendettement Briançon oscille entre 12 et 16 années.

7)-L'Épargne Nette

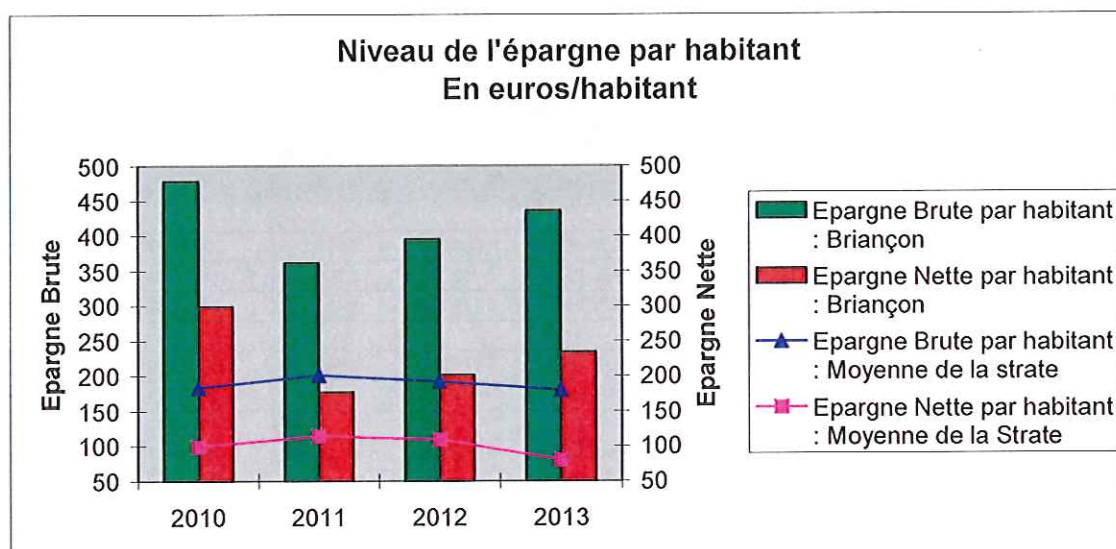
L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements du capital. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
= Epargne Brute (hors cessions d'actifs)	5 718 362	4 368 070	4 763 745	5 277 797	4 131 688
<i>Evolution en %</i>	<i>NS</i>	<i>-23,61%</i>	<i>9,06%</i>	<i>10,79%</i>	<i>-21,72%</i>
- Remboursement du capital (y.c. cautions)	2 139 264	2 232 770	2 340 826	2 451 534	2 558 000
<i>Evolution en %</i>	<i>18,57%</i>	<i>4,37%</i>	<i>4,84%</i>	<i>4,73%</i>	<i>4,34%</i>
= Epargne Nette	3 579 098	2 135 299	2 422 919	2 826 262	1 573 688
<i>Evolution en %</i>	<i>NS</i>	<i>-40,34%</i>	<i>13,47%</i>	<i>16,65%</i>	<i>-44,32%</i>

L'autofinancement (épargne dégagée en fonctionnement) constitue la 1^{ère} source de financement des investissements, et par définition la plus saine dans la mesure où elle est récurrente, ce qui n'exclut pas les mouvements à la hausse ou à la baisse.

Par rapport aux communes de sa strate démographique, la capacité d'autofinancement par habitant de Briançon apparaît solide et largement supérieure à la moyenne.

Source : DGCL	2010	2011	2012	2013
Epargne Brute = Capacité d'autofinancement (CAF)	5 718	4 368	4 764	5 278
Euros/Habitant	478	361	395	436
Moyenne de la strate	183	201	192	180
Epargne Nette = CAF nette du rembt en capital des emprunts	3 580	2 136	2 428	2 830
Euros/Habitant	299	177	201	234
Moyenne de la strate	99	114	109	80



Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, une baisse des recettes et une hausse, même maîtrisée, des dépenses de fonctionnement entraîneront automatiquement une baisse de la capacité d'autofinancement des investissements.

8)-Le financement des investissements

Les collectivités territoriales assurent plus de 70 % de l'investissement public.

Avec la baisse des dotations de l'Etat, leurs investissements devraient fortement chuter.

Mais, comme les collectivités sont peu endettées, certaines pourraient emprunter pour investir, en faisant bien sûr en parallèle des économies en matière de fonctionnement.

Toutefois, quels investissements ? Sachant qu'un investissement peut se traduire par des coûts de fonctionnements annuels de l'ordre de 6 à 15 % de son coût pour son entretien (frais de personnel, fluides, dépenses payées aux entreprises,...).

En principe, dans le cadre de la programmation de ses investissements, une collectivité territoriale locale dispose de **cinq sources principales de financement** :

- l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement (1),
- les ressources externes (2), c'est-à-dire principalement les subventions attribuées par ses partenaires (Europe, Etat, Région, Département, ...etc.),
- les cessions d'actifs, principalement immobiliers (3),
- le recours à l'emprunt bancaire (4),
- et la variation du fonds de roulement (5).

Ces sources de financement sont retracées dans le tableau de financement simplifié :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Budget 2014
Dépenses d'investissement (hors emprunts)	4 443 073	3 745 992	6 963 700	5 753 888	17 695 239
Dont augmentation de capital EDSB	-	-	1 525 009	-	-
Remboursement du capital de la dette (y.c. cautions)	2 139 264	2 232 770	2 340 826	2 451 734	2 558 000
Total des dépenses d'investissement	6 582 337	5 978 763	9 304 527	8 205 422	20 253 239
Epargne Brute = Autofinancement	6 336 620	5 163 450	5 458 502	6 841 468	5 168 839
- Cessions d'actifs	618 258	795 380	694 757	1 563 671	1 037 151
= Epargne Brute (hors cessions d'actifs)	5 718 362	4 368 070	4 763 745	5 277 797	4 131 688
- Subvention exceptionnelle versée par l'Etat	2 000 000	370 000	900 000	300 000	400 000
= Epargne Brute (hors cessions et FSCT)	3 718 362	3 998 070	3 863 745	4 977 797	3 731 688
1 Epargne Brute = Autofinancement (hors cessions d'actifs)	5 718 362	4 368 070	4 763 745	5 277 797	4 131 688
- Remboursement du capital de la dette (y.c. cautions)	2 139 264	2 232 770	2 340 826	2 451 534	2 558 000
= Epargne Nette (hors cessions d'actifs)	3 579 098	2 135 299	2 422 919	2 826 262	1 573 688
2 Ressources externes	3 007 379	1 825 617	2 708 709	2 982 569	9 137 327
3 Cessions d'actifs	618 258	795 380	694 757	1 563 671	1 037 151
4 Emprunts nouveaux souscrits (y.c. cautions)	1 739	1 909	13 505	4 050	16 000
Total des recettes d'investissement	9 345 738	6 990 976	8 180 717	9 828 087	14 322 166
5 Variation du Fonds de Roulement	2 763 402	1 012 213	-1 123 810	1 622 665	-5 931 073
Excédent Global de Clôture	4 419 761	5 431 974	4 308 164	5 930 8290	0
= Excédent de clôture Caisse des écoles				244	
= Total				5 931 072	

1. L'autofinancement = Epargne brute dégagée en section de fonctionnement

Les efforts consentis en section de fonctionnement doivent permettre de dégager une épargne brute suffisante pour financer les investissements de Briançon.

Sans ces efforts, la capacité de la commune à maintenir un taux d'investissement suffisant (patrimoine culturel, voirie, équipements sportifs,...etc.) serait compromise.

2. Les emprunts : Le recours à l'emprunt pour financer les investissements

En principe, le fonctionnement d'une commune exerce un effet de levier très important sur l'investissement : celui-ci s'exerce au travers de l'endettement, mais à solvabilité constante dès lors que la commune peut dégager chaque année une épargne suffisante. En effet, toute épargne supplémentaire récurrente permet d'honorer une annuité d'emprunt du même montant, c'est-à-dire d'emprunter pour financer les investissements.

En pratique, compte tenu de sa situation financière, Briançon peut difficilement faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements. De plus, les frais financiers payés chaque année en section de fonctionnement absorbent une grande partie de ses recettes réelles de fonctionnement, grevant d'autant sa capacité d'autofinancement.

Pour investir, Briançon doit donc à la fois maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement suffisant et faire appel à des subventions extérieures.

3. Les ressources externes, (Taxe d'aménagement, FCTVA, subventions)

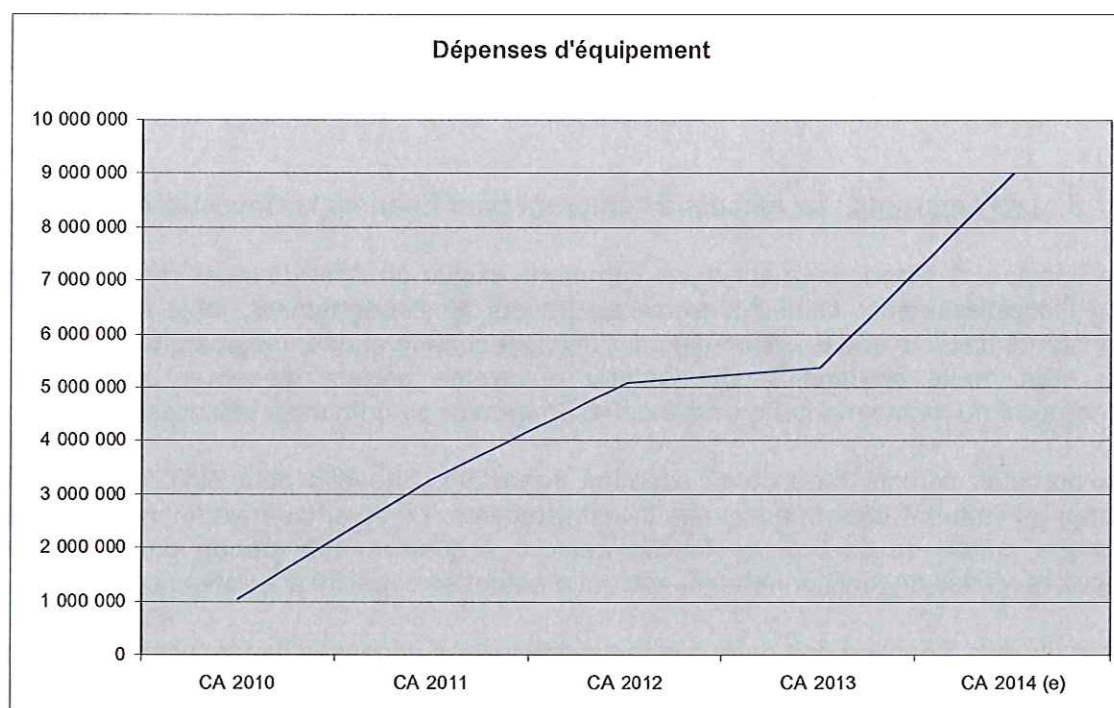
	2014	Au 30/11/2014	2015 (prévision)
Fonds de concours CCB	177 916	177 916	0
TLE/Taxe d'aménagement	150 000	191 941	150 000
Produit des amendes de police	150 000	136 540	150 000
FCTVA (taux de 15,761% des dépenses éligibles)	722 000	723 676	1 200 000
Total	1 199 916	1 230 073	1 500 000

En 2015, la Communauté de Communes du Briançonnais devrait arrêter le versement systématique de **fonds de concours** à ses communes membres (177 916 € en 2014).

En première approche, le produit de la **taxe d'aménagement** peut être estimée à 150 000 euros. Le produit des **amendes de police** ne devrait pas être connu avant le vote du budget primitif. Il est réparti nationalement au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité. On peut également l'estimer à 150 000 euros.

Le **fonds de compensation pour la TVA** (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Pour Briançon, l'assiette des dépenses éligibles est établie au vu du compte administratif de l'année précédente.

En 2015, en raison de l'augmentation du volume des investissements réalisés en 2014, le FCTVA augmentera fortement pour un montant estimé à environ 1,2 million d'euros.



Les **subventions d'investissement** constituent des fonds qui sont versés à la commune à titre définitif pour des opérations d'investissement déterminées. Elles sont composées de subventions de l'État, de subventions spécifiques des ministères, de fonds de concours européens et de subventions versées par les autres collectivités territoriales.

Pour maintenir un niveau élevé d'investissement, la commune de Briançon est dans l'obligation de faire activement appel à ces financements extérieurs.

Grâce à la mise en place d'une politique active de contractualisation pluriannuelle (contrat de Redynamisation des Sites de Défense, convention d'objectifs quadripartite pour le sauvetage des fortifications de Vauban, contrat de développement avec le conseil régional), Briançon a réussi à faire apparaître au compte administratif des derniers exercices un taux global de subvention proche de 30% (compte tenu de toutes les opérations qui ne peuvent être subventionnées). La contractualisation permet de sécuriser le taux de subvention et d'organiser une programmation pluriannuelle.

Ainsi, les principaux investissements de Briançon (par leur montant) sont concentrés sur des programmes pluriannuels : Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, convention d'objectifs quadripartite 2012-2014 pour le sauvetage des fortifications de Vauban, contrat de développement entre le conseil régional PACA et la CCB et projet urbain « Cœur de Ville », avec secteur du Prorél et secteur du Champ de Mars.

Avec la fin du CRSD, c'est toutefois une source importante de subventions qui va se tarir.

- Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD)

N° Fiche	Opérations	Coût HT	Plan de Financement					
			Europe	Etat CRSD	Etat Autre	CRPACA	CG05	Maître d'Ouvrage
4	Etude Centre européen de formation aux métiers d'art du bâtiment et du tourisme	65 000	0	0	20 000	20 000	20 000	5 000
5a	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO - Chargé de mission sur 3 ans	193 000	81 000	0	35 000	36 000	0	41 000
5b	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO - Reproduction des plans reliefs de Briançon Phase 1	215 200	0	0	0	56 000	46 635	112 565
6	Espace muséographique : réhabilitation bâtiment et scénographie	500 000	0	160 000	0	150 000	90 000	100 000
7a	Centre de Congrès - Etude de faisabilité	65 000	0	52 000	0	0	0	13 000
8a	Développement de la capacité de stationnement - Acquisition parkings Aigle Bleu	3 553 511	0	0	0	560 700	1 181 113	1 811 698
8b	Développement de la capacité de stationnement - Aménagement parkings Aigle Bleu	250 000	0	134 750	0	65 250	0	50 000
8c	Amélioration de l'offre de stationnement pour un meilleur usage des transports collectifs (aménagement parkings) :	640 250	0	325 250	0	107 000	80 000	128 000
8d	Aménagement de réappropriation touristique du secteur du Champ de Mars	410 490	0	0	0	175 000	152 000	83 490
10a	Etude de développement local	300 000	150 000	90 000	0	0	0	60 000
10b	Etudes et travaux d'aménagement de desserte, de requalification des voiries et espaces publics existants permettant un accès au futur quartier Bervick-Colaud ainsi que la création de voirie interne et réseaux publics propres à ce quartier	650 000	0	380 277	0	89 723	50 000	130 000
TOTAL commune de Briançon		6 842 451	231 000	1 142 277	55 000	1 259 673	1 619 748	2 534 753

- La convention d'objectifs pour le sauvetage des fortifications de Vauban

Opérations (Montant HT)	2012	2013	2014	Total
Fort des Salettes				
Front Est	470 000			470 000
Enceinte de Ville				
Pont Porte de Pignerol	700 000			700 000
Courtine Front Ouest				
Redans Champ de Mars	20 000	400 000		420 000
Terrasse Bastion Place Eberlé	270 000			270 000
Remparts			300 000	300 000
Fort Dauphin				
Bastion Nord Est		700 000	800 000	1 500 000
Fort du Randouillet				
PAT Casernes 11 et 12	40 000			40 000
Mise hors d'eau Caserne 12		400 000		400 000
Mise hors d'eau Caserne 11			400 000	400 000
Total Dépenses	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Subventions Etat 40%				
	600 000	600 000	600 000	1 800 000
Subventions Conseil Régional 20%				
	300 000	300 000	300 000	900 000
Subventions Conseil Général 20%				
	300 000	300 000	300 000	900 000
Total Recettes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	3 600 000
Autofinancement Briançon HT				
	300 000	300 000	300 000	900 000

- Le contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/CCB 2012-2015

Au sein de ce contrat, plusieurs projets concernent directement la commune de Briançon.

Opérations Briançon (Montant HT)	Montant	Subvention Région		Solde
		%	Montant	
Acquisitions foncières Passerelle du Prorel	650 000	30%	195 000	455 000
Requalification du pied de station - Etudes	30 000	30%	9 000	21 000
Requalification du pied de station - Travaux	300 000	35%	105 000	195 000
Voie Verte Briançon/Vallée de la Guisane	900 000	20%	180 000	720 000
Requalification Boulevard du Lautaret	1 500 000	20%	300 000	1 200 000
Création d'un CIAP	750 000	20%	150 000	600 000
Sauvegarde du patrimoine fortifié	4 500 000	20%	900 000	3 600 000
Total	7 730 000	21,46%	1 659 000	6 071 000

La baisse des dotations de l'Etat pour les trois catégories de collectivités territoriales devrait mécaniquement entraîner une baisse des subventions d'investissement.

4. Les cessions d'actifs immobiliers

La réalisation d'un programme de cessions d'actifs permet également à Briançon de réaliser les investissements indispensables pour une ville de sa taille démographique.

Cette source de financement n'est pas sans limites, même si elle apparaît indispensable.

Sur la période 2009-2012, le montant moyen des cessions d'actifs s'élevait à environ 700 000 €, représentant plus de 14% des dépenses d'investissement hors emprunts. En 2013, ce montant atteignait 1,5 million d'euros. En 2014, il sera d'environ 600 000 € (y compris l'indemnité due pour la servitude de la liaison souterraine 63 000 volts).

En effet, la cession du pavillon du Gouverneur pour environ 600 000 € qui était prévue en 2014 n'a pas pu aboutir. Elle est donc désormais envisagée en 2015.

5. La variation du fonds de roulement

Le fonds de roulement disponible permet de couvrir les décalages entre les paiements et l'encaissement des recettes. En bref, il correspond à l'excédent des ressources stables (dotations, réserves, subventions) sur les immobilisations (investissements réalisés et en cours). Un fonds de roulement positif est une marge de sécurité qui indique un équilibre financier à court, moyen et long termes. Le prélèvement sur le fonds de roulement (comme source de financement des investissements) correspond donc à une utilisation des moyens de financement mis en réserve dans l'attente de la réalisation des opérations programmées. Le fonds de roulement doit permettre de couvrir les restes à réaliser.

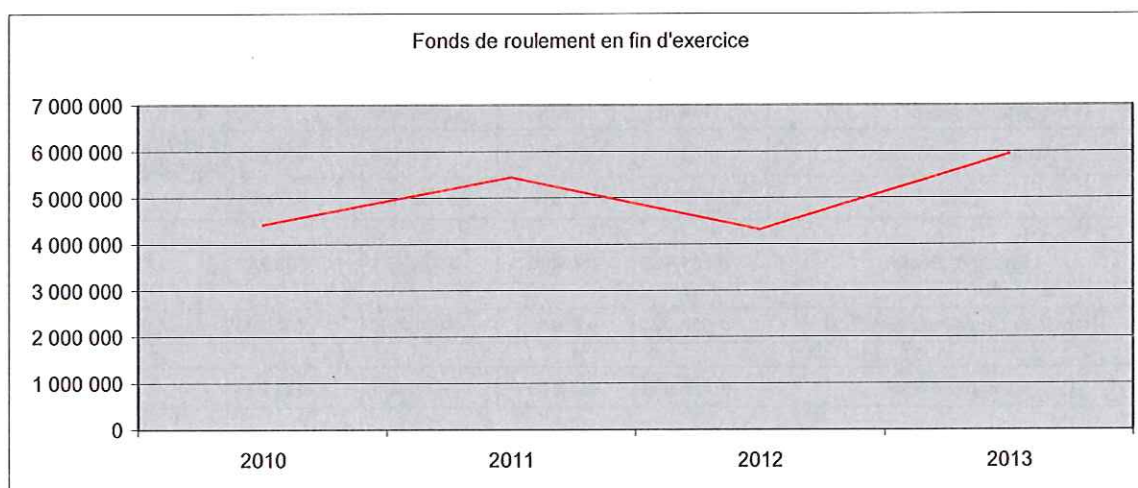
9)-Le fonds de roulement et les résultats

Le fonds de roulement constitue la réserve financière dont dispose la commune.

Le résultat financier correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice. Lorsqu'il est négatif, il consomme la réserve financière de la commune.

	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
Fonds de roulement en début d'exercice	1 656 359	4 419 761	5 431 974	4 308 164	5 931 073
Résultat financier (hors 1068)	2 763 402	1 012 213	- 1 123 810	1 622 665	- 5 931 073
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 419 761	5 431 974	4 308 164	5 930 829	0

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables (dotations et réserves, subventions, amortissements, provisions, emprunts) sur les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). En bref, il mesure la couverture des investissements par des ressources stables de moyen et long termes. Calculé à la clôture de l'exercice, il correspond donc à l'excédent global de clôture. Il permet de compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.



Par construction, dans le cadre de l'équilibre budgétaire, le fonds de roulement est envisagé comme étant intégralement consommé au cours de l'exercice.

En pratique, l'exécution budgétaire fait apparaître des écarts entre les prévisions et les réalisations, ainsi qu'un décalage dans la réalisation du programme des investissements.

En 2014, compte tenu des informations connues à ce jour, l'objectif est d'obtenir un fonds de roulement corrigé des restes à réaliser d'environ **1,5 million d'euros**.

En 2015, la commune de Briançon pourra ainsi s'appuyer sur cet excédent dégagé au titre de l'exercice 2014, pour financer une partie de ses investissements.

V)-Le cadrage financier général du budget primitif pour 2015

Hypothèses de préparation du BP 2015 (au 30/11/2014)

Dépenses réelles de fonctionnement		Budget 2014 (BP+DM)	Hypothèses	BP 2015	Ecart	Origine des écarts
011	Charges à caractère général	3 575 044	-5,00%	3 396 292	-178 752	Baisse de 5%
012	Charges de personnel	7 168 701	+2,09%	7 318 701	150 000	Stabilisation hors GVT
014	Atténuation des produits	230 000	+17,39%	270 000	40 000	Hausse du FPIC
65	Autres charges gestion courante	5 358 040	-1,21%	5 293 040	-65 000	Baisse des subventions
66	Charges financières	2 455 000	-3,46%	2 370 000	-85 000	Baisse des intérêts dette
67	Charges exceptionnelles	291 846	+85,66%	541 846	250 000	Contentieux
Total		19 078 631	+0,58%	19 189 879	111 248	

Recettes réelles de fonctionnement		Budget 2014 (BP+DM)	Hypothèses	BP 2015	Ecart	Origine des écarts
70	Produit des services et du domaine	1 815 891	0,00%	1 815 891	0	
73	Impôts et taxes	14 342 857	+1,39%	14 542 857	200 000	Hausse des bases mais Baisse des compensations
74	Dotations et participations	5 188 738	-8,24%	4 761 269	-427 469	Baisse de la DGF
75	Autres produits de gestion courante	833 202	0,00%	833 202	0	
013	Atténuation de charges	390 000	0,00%	390 000	0	
76	Produits financiers	178 462	0,00%	178 462	0	
77	Produits exceptionnels	461 169	-86,74%	61 169	-400 000	Pas de subvention exceptionnelle FSCT
Total		23 210 319	-2,70%	22 582 850	-627 469	

Epargne Brute	4 131 688	-17,88%	3 392 971	-738 717	
----------------------	------------------	----------------	------------------	-----------------	--

Rembt du capital des emprunts	2 558 000	+3,91%	2 658 000	100 000	Y.c. cautions
-------------------------------	-----------	--------	-----------	---------	---------------

Epargne Nette	1 573 688	-53,30%	734 971	-838 717	
----------------------	------------------	----------------	----------------	-----------------	--

En 2015, une baisse des recettes de fonctionnement de -2,70% et une hausse des dépenses de fonctionnement de +0,58% entraîneraient une baisse de -17,88% de l'épargne brute, et une baisse -53,30% de l'épargne nette, c'est-à-dire de la capacité d'autofinancement des investissements nette du remboursement des emprunts.

Ainsi, avec les hypothèses de recettes propres de la section d'investissement suivantes : produit des amendes de police (péréquation au niveau national, 150 000 euros), produit de la taxe d'aménagement (150 000 euros), FCTVA (1,2 million d'euros), produit correspondant à la régularisation des comptes 27 (194 000 euros), cessions d'actifs (600 000 euros), variation du fonds de roulement (1,5 million d'euros), épargne nette (735 000 euros), la capacité d'autofinancement nette des dépenses d'équipement de Briançon ressort à environ **4,5 millions d'euros** au titre de l'exercice 2015.

Toute subvention d'investissement attribuée à la commune de Briançon viendra bien sûr majorer ce montant. D'où l'importance de consacrer du temps et de l'énergie à la recherche des subventions susceptibles de financer les investissements de la commune.

Dans un contexte durable de baisse des dotations et allocations versées par l'Etat, les collectivités territoriales locales vont devoir repenser le périmètre de leurs interventions.

L'objectif n'est pas de réduire les services publics, mais de « faire mieux avec moins », c'est-à-dire de maximiser la qualité des services rendus dans un contexte de réduction des ressources. Ainsi, selon la Cour des comptes, des marges d'économies existent, notamment dans l'organisation des services publics locaux et la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics implique un freinage des dépenses sans que soit remise en cause la qualité des services publics.

Briançon a entrepris au cours des dernières années un travail important d'adaptation de ses services publics avec l'approfondissement de la formation des agents territoriaux, le développement des services en ligne et l'amélioration des moyens mis à disposition des services municipaux (logiciels, moyens informatiques, locaux, véhicules,...etc.).

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication doit ainsi permettre à la commune d'améliorer à la fois son fonctionnement interne et ses relations avec les usagers. De ce fait, le but à atteindre est bien l'amélioration de la qualité des services, avec des gains d'efficience, c'est-à-dire **l'optimisation des services rendus aux usagers**.

Alors que le secteur public était jusque-là orchestré essentiellement par le respect de règles et procédures, selon une « logique de moyens », le Nouveau Management Public privilégie l'atteinte de résultats et prône la généralisation de la culture de l'évaluation, pour optimiser l'allocation des ressources vers les actions les plus efficaces. La finalité principale est toujours la satisfaction de l'intérêt général, mais dans un nouveau contexte, celui d'un environnement où les ressources financières vont se faire plus rares.

Pour l'année 2015, l'adaptation des services publics communaux passera notamment, en matière de fonctionnement interne, par des actions multiples et variées : la dématérialisation du contrôle de légalité, la décentralisation des bon de commande, l'utilisation du logiciel courrier, le renouvellement de la flotte de portable, la charte informatique, la formation et l'accessibilité à intranet, la mise en place d'une formation bureautique, le guide de la commande publique, l'amélioration de la communication interne et externe, le développement de la prospective et de la programmation, ...etc.

- Briançon plus solidaire

Enfants, jeunes, familles et seniors : la commune s'emploie à améliorer le quotidien de tous. Un pari humaniste qui s'inscrit dans le projet Ville-Santé OMS de Briançon.

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est doté d'une stratégie ambitieuse pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Le service public du numérique éducatif, inscrit dans la loi de refondation de l'École, doit aider l'École à accomplir ses missions fondamentales d'instruction, d'éducation et d'émancipation. A son niveau, la commune souhaite participer au programme « Ecole Numérique » en conduisant en 2015 une première phase basée sur la mise à niveau des classes élémentaires avec des sites pilotes.

En concertation avec les services de l'éducation nationale, l'ouverture d'une classe Toute Petite Section (TPS) devrait avoir lieu à Briançon. La volonté de l'éducation nationale est de développer l'entrée et l'accueil des enfants de moins de 3 ans (programme national). A ce jour, cet accueil nécessite l'accord du directeur d'école qui statue en fonction des effectifs, puisque l'âge d'entrée en maternelle est fixé à 3 ans. L'idée est, pour l'ensemble du territoire de Briançon, de créer une classe spécifique avec des enseignants volontaires. L'éducation nationale accompagnera ce projet sur le plan pédagogique (formation des enseignants), la partie matérielle restant à la charge de la commune.

La rénovation des écoles maternelles et élémentaires sera, comme chaque année, poursuivie, ainsi que le renouvellement du matériel informatique pédagogique.

Pour ce qui concerne la restauration scolaire, 2015 verra la création d'un point cantine élémentaire supplémentaire localisé à l'école oronce fine. De plus, une action spécifique de renouvellement du matériel de la cuisine centrale sera conduite avec le remplacement des sauteuses obsolètes par des variocooking permettant de pocher, frire et sauter avec un gain de temps, et permettant également la cuisson lente de nuit.

En 2015, la possibilité de mettre en place une mutuelle santé pour offrir une alternative aux personnes ne trouvant pas une réponse déjà existante, comme la CMU-CMUC, sera étudiée. A ce jour les groupes cibles ne sont pas encore définis, mais on s'orienterait probablement sur les résidents saisonniers, les familles, et les personnes isolées et âgées.

Le CALME proposera des camps d'été plus développés avec nuitées pour les 1.1- 1.3 ans.

L'année 2015 verra également la reconduction du « chèque eau-solidarité ». Cette aide est destinée à épauler les abonnés éprouvant des difficultés à honorer leurs factures.

La révision des grilles tarifaires des repas pour « Le Foyer Club » et le portage à domicile, décidée en 2014, entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015. Les tarifs seront désormais multiples et basés sur les revenus et la composition du foyer (grille de huit tarifs). Cette mesure en faveur du bien vieillir doit permettre aux seniors de bénéficier d'une alimentation saine avec des tarifs adaptés à la situation de chacun.

La livraison par le CCAS, à la demande et à domicile, de repas adaptés tout prêts sera mise en place le samedi pour les personnes âgées et handicapées.

Enfin, dans le cadre de la signature d'un contrat local de santé (CLS), un coordonnateur à mi-temps sera recruté, ce poste étant financé pour un an par l'agence régionale de santé. Ce poste devra, par la suite, être pris en charge par les partenaires signataires du CLS.

- Briançon plus durable

Briançon œuvre tous azimuts pour traduire en actions son engagement en faveur du développement durable. Objectif : préserver l'avenir des générations futures.

Pour conforter ses actions en matière de cadre de vie et de développement durable, la commune de Briançon a choisi le bois pour son réseau de chaleur. Ainsi, en novembre 2013, le conseil municipal a approuvé un contrat de délégation de service public pour la

construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour desservir Briançon. Installée dans le quartier Colaud à l'horizon 2015, cette réalisation doit contribuer à faire de Briançon une ville exemplaire en matière de développement durable, conforter l'indépendance énergétique du territoire, faire réaliser des économies de fonctionnement aux différents bénéficiaires et créer des emplois locaux.

2015 verra la poursuite des actions menées dans les écoles et au sein du Centre Lepoivre au titre de la valorisation et du recyclage des déchets de la cuisine centrale.

L'organisation de coupes affouagères en régie sera poursuivie. Créée en 2010, la coupe affouagère en régie incarne une dimension à la fois solidaire et écologique qui permet de réduire l'empreinte carbone liée aux transports de livraison de bois. Soucieuse de préserver les traditions, la ville propose également une coupe affouagère sur pied.

On peut rappeler que Briançon a obtenu en 2011 la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) traduisant sa volonté de gérer durablement les forêts afin d'en assurer le renouvellement et de protéger leurs fonctions vitales.

Le projet de mise en œuvre d'un nouveau règlement local de publicité se poursuivra.

- Briançon plus attractive

En multipliant les aménagements dans les quartiers, Briançon se développe pour le bien de tous. Avec un seul mot d'ordre : partager.

En 2015, la commune poursuivra sa politique d'amélioration du cadre de vie des briançonnais en s'appuyant sur les compétences et l'implication des services techniques.

Les permanences dans les différents quartiers de la ville permettent de partir à la rencontre des briançonnais. Ceux-ci peuvent ainsi, directement, faire des propositions susceptibles d'améliorer leur cadre de vie. Les propositions retenues sont alors traduites en actions avec l'aide des services techniques municipaux.

Des travaux de goudronnage, d'aménagement piétonnier, de développement du réseau d'eau pluviale et de réfection de l'éclairage public seront réalisés en 2015.

Plusieurs délibérations sont ou seront ainsi inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal pour des investissements de voirie. Ainsi, sous réserve des arbitrages à venir, des subventions attribuées par les différents partenaires de la commune et de la confirmation des montants définitifs, la commune devrait engager plusieurs opérations en 2015 : première tranche d'aménagement de l'avenue du Lautaret pour un montant estimé de 650 000 euros ; aménagement du chemin de la Tour pour un montant estimé de 350 000 euros ; aménagement du giratoire de l'avenue du Général de Gaulle et des abords de la ZAC Durance pour un montant estimé de 850 000 euros.

Dans le cadre du réaménagement de l'avenue du Lautaret, qui fait partie du domaine public routier départemental, la commune sollicitera du conseil général des Hautes-Alpes le versement d'un fonds de concours pour la réalisation des travaux de revêtement.

- Briançon plus dynamique

Consciente des défis à venir, Briançon engage un effort sans précédent pour revitaliser l'économie, développer l'emploi et bâtir, avec les briançonnais, une cité florissante.

La ZAC « Cœur de Ville » qui vise à repenser le plan de circulation, développer des espaces publics fédérateurs et échafauder des scénarios de reconversion des emprises militaires avec une mixité des fonctions (habitations, commerces, services publics, infrastructures culturelles et espaces verts) va entrer dans une phase opérationnelle.

La ZAC est une procédure d'aménagement, initiée par une personne publique, en vue de la réalisation de constructions de toute nature. Elle permet de produire du foncier prêt à bâtir : réorganisation du parcellaire, viabilisation des terrains, aménagement et équipement de la zone. Si la ZAC présente l'avantage de la souplesse programmatique, il s'agit toutefois d'une procédure d'aménagement complexe et relativement longue.

Le dossier de création de la ZAC « Cœur de Ville », a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2013 (superficie de 113 260 m²).

La ZAC a pour vocation d'accueillir des fonctions urbaines diversifiées réparties autour d'un parc urbain, point structurant du projet, et de places publiques :

- ✓ un pôle résidentiel,
- ✓ un pôle économique,
- ✓ un pôle commercial et de services
- ✓ un pôle ludique et sportif,
- ✓ un pôle d'équipements publics à vocation culturelle.

Cette opération d'aménagement va se réaliser en plusieurs phases opérationnelles sur une durée prévisionnelle de 12 années. La participation de Briançon aux équipements publics sera étalée sur la durée de l'opération, pour un montant annuel de 500 000 €.

La Commune, actionnaire de la Société Publique Locale AREA-PACA, a décidé de lui confier la concession d'aménagement de la ZAC « Cœur de Ville ». Il est précisé que, conformément à l'article L 300-5-2 du Code de l'urbanisme et au régime juridique propre des SPL, la désignation de la SPL AREA-PACA comme aménageur n'est pas subordonnée à la mise en œuvre d'une procédure de publicité préalable, ni de mise en concurrence.

- Briançon plus culturelle

L'effervescence artistique de Briançon traduit un projet fédérateur : partir à la rencontre de tous les publics. De la culture pour tous.

Les actions culturelles destinées à la clientèle hivernale menées par le service du patrimoine se poursuivront avec, notamment, la poursuite de la visite gourmande (alliant histoire, jeux de rôle et ateliers de cuisine) et l'organisation de visites en langue russe.

Briançon continuera également à prendre sa part dans l'organisation d'évènements liés à des opérations nationales : Rendez-vous au jardin et Journées européennes du patrimoine.

Pour sa 2^{ème} année de collaboration avec les Archives Départementales, une exposition sur la forêt verra le jour, et, dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, la commune organisera une exposition sur la mobilisation de la Grande Guerre, en partenariat avec un collectionneur privé, exposition destinée plus particulièrement aux scolaires.

Pour faire suite au centenaire de la station climatique de Briançon, le service du patrimoine oeuvrera à la réalisation d'un ouvrage sur le climatisme, en collaboration avec les éditions Transhumances, le centre de l'Oralité alpine et l'Architecte des Bâtiments de France.

En 2015, le Pôle culture approfondira ses actions de Promotion/Communication et de développement économique en concertation avec l'Office de Tourisme et le service Communication, notamment avec la mise en place d'une stratégie de promotion du service éducatif et des visites guidées à vocation régionale et à destination de l'Italie.

Les 20 et 21 novembre 2014, le Réseau Vauban a accueilli à Briançon (désigné site pilote), les représentants des partenaires européens du projet « Linking the Lines ». L'angle choisi par les partenaires est l'échange d'expériences et le développement d'un produit touristique commun entre ces lignes fortifiées de différentes époques, candidates ou inscrites au Patrimoine mondial. Par cette démarche commune, l'objectif est de renforcer la promotion et la collaboration avec les professionnels du tourisme, de diversifier l'offre culturelle et de développer de nouveaux partenariats. Les premières actions seront lancées dès le début de l'année 2015 (fin du projet le 31 janvier 2016).

Dans le cadre des opérations de conservation préventive, l'inventaire des objets mobiliers de la Collégiale se poursuivra. Pour ce qui concerne la restauration et le sauvetage, plusieurs opérations sont envisagées : restauration du front d'entrée du fort du Randouillet, restauration du mur du fort Dauphin, restauration de l'exutoire de la Gargouille, Saillant de la Porte de Pignerol, restitution de l'échauguette Porte Dauphine, travaux de restauration, structure et de la toiture de l'église des Cordeliers.

La bibliothèque municipale poursuivra la constitution d'un fonds DVD dans la perspective de la création, à terme, d'une médiathèque au sein de la ZAC « Cœur de Ville ».

L'engagement d'un responsable Lecture publique/Chef de projet Médiathèque permettra la mise en oeuvre de la politique de la ville en matière de lecture publique : bibliothèque et future médiathèque. Dans le cadre de la future ouverture de cet équipement, il prendra en charge le pilotage du dossier et notamment la mise en oeuvre du projet d'établissement, les orientations en matière de politiques documentaire, de service et de programmation culturelle. En principe, la DRAC devrait participer au financement d'une partie de cet emploi (50%) pour une durée n'excédant pas trois ans.

On peut rappeler ici que, dans le cadre du projet « Cœur de ville », il y a une opportunité unique pour la création d'un pôle culturel structurant à l'échelle du briançonnais. La localisation de cet équipement vers la place d'armes de la caserne Berwick permettrait un meilleur équilibre de l'offre culturelle dans la ville basse et une nouvelle polarité.

Le Centre d'Art Contemporain de Briançon poursuivra en 2015 sa politique de présentation d'œuvres de qualité (peinture, sculpture, gravure, art textile et photo).

- Briançon plus sportive

Briançon, la ville qui grimpe, ancre son identité de haut-lieu de l'escalade et de la glisse. Tout en démocratisation l'accès aux pratiques sportives.

De nombreux évènements et manifestations sportives recevront en 2015 l'appui de la commune de Briançon : un gala de patinage post-olympique en avril, le 2^{ème} meeting d'athlétisme de Briançon, la ronde pédestre, le 40^{ème} semi-marathon Névache-Briançon et le relais pédestre par équipes Névache-Briançon réservé aux jeunes sportifs, le forum des sports, la fête des sports de glace, un tournoi de foot en salle, la nuit du sport, ...etc.

Briançon accueillera également les meilleurs grimpeurs mondiaux pour ce qui est devenu un rendez-vous important de la saison estivale : le mondial de l'escalade en juillet 2015.

Briançon a engagé en 2014 une réflexion sur les modalités de gestion du service public sportif de la patinoire René Froger et du centre aquatique et de loisirs. Le marché passé avec la société Service Public 2000 doit permettre la réalisation d'un diagnostic de l'existant et d'une étude prospective servant d'aide à la décision quant au mode de gestion à retenir. Selon la décision prise, la mission de Service Public 2000 pourra comprendre dans un deuxième temps une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant soit la mise en régie du service, soit l'attribution d'une nouvelle délégation.

En 2015, la rénovation des équipements sportifs passera notamment par la réhabilitation de l'espace détente du centre aquatique et de loisirs, le remplacement d'un compresseur et d'un décocteur (patinoire René Froger), la réfection des tennis couverts, la mise en place de tables et de bancs au sein du parc des sports, l'installation d'un système d'arrosage intégré au niveau du stade de rugby, ...etc.